

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

PROCÈS VERBAL

Début de séance à 20H35

Monsieur Arnaud de BOURROUSSE, le Maire, a convoqué le Conseil municipal et a fait l'appel.

Étaient présents : M. de Bourrousse, Maire, M. Millot, Mme de Freitas, M. Valentin, Mme Poletto, M. Thiémondge, Mme Conesa-Rouat, M. Devred, Mme Dabrowski, M. Mouty, Adjoint, Mme Le Guilloux, M. Martin, Mme Dussous, Mme Sanches Mateus, Mme Karam, M. Ferrand, M. Chardon, M. Buisserez, M. Daniel, M. de Saint-Romain, M. Andrade Dos Santos, Mme Zanotti, Mme Souchet, M. Lombard, M. Ageitos, Mme Chalvignac, M. Fiault et Mme Bernard.

Avaient donné pouvoir : de Mme Gaultier à M. de Bourrousse, Mme Borias à M. Thiémondge, de Mme Miel à M. Fiault, Mme Ratti à M. Ageitos et de M. Drougard à Mme Bernard.

Était absent non représenté : /

Nombre de membres en exercice :	33
Nombre de membres présents :	28
Nombre de membres représentés :	5
Nombre de membres absents :	0

Nicolas de Saint-Romain est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Nous avons fait en sorte que la société qui va installer et développer une ferme photovoltaïque dans le site militaire du Commandant Millé puisse vous présenter leur activité afin que vous sachiez ce qui va se développer dans les prochaines années. Je vous propose donc de leur laisser la parole afin qu'ils puissent vous assurer une présentation d'une quinzaine de minutes sur leur entreprise et leur projet sur le site militaire et ensuite vous pourrez poser des questions si vous le souhaitez.

Monsieur Dodelin, Société Trina Solar : Merci de nous accueillir ce soir et comme l'a indiqué Monsieur le maire pour vous présenter le projet de centrale solaire photovoltaïque sur la base militaire du Commandant Millé C'est donc bien un projet puisque c'est un dossier qu'on lance. Je vais vous présenter la société, qui ont est, ce qu'ont fait, mais surtout rentrer dans le détail sur ce qu'est une centrale solaire photovoltaïque, la mise en œuvre concrète sur le site et un peu sur l'environnement du projet.

Trina Solar, très rapidement, nous sommes un groupe avec une présence globale surtout retenir que, pour l'activité en France, nous sommes basés à Toulouse donc nous développons des projets sur l'ensemble du territoire national avec une particularité juste à retenir sur cette slide c'est que nous sommes un fabricant de panneaux solaires qui intégrons donc l'amont et l'aval entre guillemets puisque nous développons les projets, nous les finançons, nous les construisons et nous les exploitons avec la technologie du groupe. Donc en plus d'être un producteur d'électricité renouvelable, nous sommes également un groupe industriel qui développe et construit ses propres panneaux.

Donc plus spécifiquement sur l'activité pour la France donc développement de projets c'est l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives permettant de construire les projets des centrales. On les finance, derrière on assure la construction. Nous n'avons pas d'équipe en propre de poseurs donc pour chaque projet, chaque centrale, nous faisons des marchés d'appels offres pour choisir des entreprises pour installer les panneaux. On intègre par contre ce qui est conception, ingénierie et donc exploitation. C'est une supervision des centrales à distance et toute la partie maintenance. Quelques exemples de projets que nous menons qui sont assez similaires puisque ce sont des centrales au sol avec notamment le site d'Étampes (91) qui est également un projet sur du foncier militaire qui représente une vingtaine d'hectares. Nous avons aussi d'autres sites dont en Normandie (Condé-sur-

Normandie - 14) où la particularité c'est que la commune rentre aussi dans le capital du projet et avoir une solution d'autoconsommation. L'idée étant qu'on va maximiser les retombées du projet sur le territoire.

Pour que vous ayez la cartographie de vos interlocuteurs donc Jérôme Sudres en tant que directeur général de la structure, moi-même Pierre-Yves Dodelin, en tant que responsable du développement et pour la partie opérationnelle donc Charline Schartier et Clément Fricou, chefs de projet. Clément qui s'excuse car il n'a pas pu venir ce soir mais il sera là demain pour discuter avec les services.

Donc pour Trina je vais vous remettre un peu dans le contexte de ce projet avant d'expliquer plus en détail ce qu'est une centrale solaire. L'État français s'est engagé dans une loi pluriannuelle de l'énergie avec un mix énergétique dans lequel le renouvelable et notamment le photovoltaïque va prendre une part de plus en plus importante. C'est comme ça que le Ministère de la défense a ouvert, depuis maintenant 2 ans, par vagues successives, des appels à manifestation d'intérêt pour mettre à disposition du foncier sur 30 ans en vue d'y installer des fermes solaires photovoltaïques.

C'est donc dans ce cadre-là que la société Trina Solar a été retenue pour le site du commandant Millé en mars 2022. Ce n'est qu'une fois qu'on est notifié « lauréat » de l'appel à projets que nous pouvons commencer à lancer les démarches. Démarches qui, comme nous allons vous le montrer, prennent un temps certain pour mener à bien ce projet.

En résumé, il s'agit d'un projet porté par un opérateur privé sur du foncier concédé ou en tout cas délégué pour 30 ans par l'État. Si on rentre un peu plus dans le détail du projet, nous avons un site qu'on va regarder, j'ai synthétisé là les 6 ou 7 principaux critères : bien évidemment l'ensoleillement, les règles d'urbanisme, puisque nous sommes soumis à déposer un permis de construire, les capacités de raccordement en réseau pour évacuer la production, les enjeux environnementaux, les notions de paysage et l'usage du site puisqu'aujourd'hui il y a aussi un gros enjeu sur la préservation des terrains agricoles.

À Carrières-sur-Seine, c'est vraiment un projet qui est amené à évoluer en fonction des résultats des études d'impact. Aujourd'hui, on estime environ 15 500 modules pour une surface de 4 hectares uniquement de modules, une puissance de 9,5 mégawatts crête et une production annuelle d'environ 10 000 mégawatts par an. La centrale permettrait, avec cette implantation, de couvrir les besoins énergétiques de 9 000 habitants et d'éviter l'émission de 3 500 tonnes de CO².

Le projet représente une superficie clôturée, c'est à dire que la superficie de la base entière est de 16 hectares et que nous ne comptons que la superficie uniquement des panneaux et de l'espace inter panneaux, nous sommes sur 11 hectares. C'est un projet qui représente environ 6 000 000 d'euros d'investissement. Nous avons évité la servitude autour de l'antenne d'un rayon d'environ 100 m ainsi que les bâtiments encore utilisés par les services de l'armée et tous les arbres situés au sud du projet. Nous sommes également contraints, par la présence de carrières souterraines, d'éviter les puits d'aération. Nous avons donc implanté les modules autour.

Concernant le planning prévisionnel, c'est soumis à la réalisation des différentes procédures administratives, dont une étude d'impact. Nous avons donc lancé les inventaires naturalistes en avril 2022. Il y a déjà eu plusieurs passages, cette étude est censée se terminer en décembre. Nous aurons donc rendu de l'étude d'impact début 2023. Pour ce qui est de l'urbanisme, il va y avoir une procédure de modification du PLU pour intégrer la possibilité de construire du photovoltaïque sur la zone militaire. Les projets photovoltaïques sont soumis à des permis de construire instruits par le Préfet. Une enquête publique doit être menée par la Commune en 2023.

Nous estimons un démarrage du chantier en 2024 et une mise en service fin 2024 début 2025.

Aujourd'hui, ce qui va questionner le début du chantier, c'est d'avoir le permis de construire d'une part, mais également d'être lauréat d'un autre appel d'offre de l'État pour pouvoir vendre la production d'énergie. Ce n'est qu'une fois que ces 2 conditions seront réunies que cela nous permettra de financer le projet et d'attaquer le chantier.

Aujourd'hui, en terme de ce qui va environner aussi le projet, au-delà des retombées pour l'État puisque nous occupons le domaine, nous sommes donc soumis à une redevance. Nous sommes également une entreprise du territoire de Carrières puisque nous allons nous acquitter d'une fiscalité alors c'est principalement l'intercommunalité qui collecte. Nous serons entre 35 et 40 000€ de fiscalité par an, qui est à redistribuer entre les différents EPCI, chaque année, pendant toute la durée de l'exploitation de la centrale. La seule taxe qui retombera directement dans le giron de la Commune, c'est la taxe d'aménagement. Toutefois, celle-ci est forfaitaire et est versée en une fois. Après, nous verrons avec le Ministère, du fait de la particularité du site en général, car nous aimerions pouvoir impliquer un maximum des gens en terme de communication, de visite du site en phase chantier puis en phase d'exploitation.

Ce sont des choses que nous essayons de mettre en place, mais encore une fois sous réserve d'acceptation et de mise en œuvre avec la base militaire. Aujourd'hui, nous avons un site qui est fauché deux fois par an. L'idée est aussi qu'il y ait un suivi écologique au sein de la centrale sur les 30 ans d'exploitation puisqu'on va avoir un site pour lequel il y a très peu d'activités humaines, dans une zone

qui est quand même urbaine donc l'idée c'est aussi de pouvoir recréer un réservoir propice pour la biodiversité.

Nous étudierons comment on le met en œuvre, c'est les écologues qui nous suivent qui pourront nous accompagner sur ce dossier. Est-ce qu'on pourra faire un pâturage pour l'entretien de la centrale, réintroduire des ruchers, *a priori* l'Armée a déjà essayé et cela a été un échec puisqu'il y a eu une grosse mortalité sur les abeilles. Voilà, en tout cas, il y a des sujets à travailler pour lesquels nous aurons à cœur de travailler et si vous avez de bonnes idées, dès lors que c'est compatible avec l'activité militaire du site, nous sommes ouverts aux propositions. Encore une fois, on a un peu plus de deux ans de développement pour travailler ce point en parallèle de l'obtention des autorisations administratives. Donc voilà, je ne sais pas si nous seront états relativement rapide mais encore une fois l'idée est que vous soyez familiariser avec ce projet solaire photovoltaïque et le déroulé des procédures administratives. Je pense, une fois qu'on aura fini l'étude d'impact pour rentrer plus en détail et affiner aussi l'implantation telle qu'elle est présentée ce soir.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup Monsieur Dodelin avant de passer aux questions, je voudrai juste préciser le cadre dans lequel s'inscrit cette installation d'une part, le fait que la ville de Carrières-sur-Seine et ses élus, je pense que je peux parler au nom de tout le monde, est extrêmement favorable au développement des énergies renouvelables sur son territoire, d'autre part que cette implantation clos définitivement le malheureux chapitre qui avait parcouru notre ville à l'époque du souhait du Ministère de la Justice d'implanter une prison sur le site militaire. Donc ça c'est quand même une très bonne nouvelle. Ce sujet est maintenant derrière nous. Je voudrais également préciser le fait que, en aucun cas les élus ou moi-même n'avons participé à l'appel d'offre d'une quelconque manière que ce soit. C'est une sélection de lauréat qui a été réalisée par le Ministère des Armées. Nous n'avons eu ni une voix consultative ni une voix prépondérante ni quoi que ce soit. En fait, nous avons juste appris, dans un premier temps, la destination des sols, mais ça c'est une discussion que nous avons eue avec le Ministère des Armées. Nous étions ravis de cette hypothèse et nous avons accueilli, dès le départ, d'une manière extrêmement favorable, laissant la porte ouverte, comme l'a dit Monsieur Dodelin, aux modifications des documents d'urbanisme pour pouvoir permettre l'installation de cette activité. En revanche, nous n'avons pas été conviés dans le choix de l'entreprise retenue pour construire cette centrale photovoltaïque. Enfin comme vous l'avez très rapidement souligné, cette centrale solaire va participer activement au Plan climat de notre agglomération sur lequel travaillent très ardemment Monsieur Andrade ainsi que Madame Dabrowski et Monsieur Millot et puis je crois que Monsieur Fiault est également partie prenante dans les différentes commissions, c'est donc un travail collectif pour permettre à notre Ville de participer, à sa juste mesure, mais même probablement au-delà de sa mesure avec une proportion de ce que peuvent proposer les autres villes, parce que nous en avons la capacité, la possibilité et la volonté, et que cette centrale solaire va y contribuer. C'est une très bonne chose pour notre Commune, cela vient compléter le travail que nous faisons avec Monsieur Andrade au sein du réseau de chaleur avec un prosélytisme permanent pour faire en sorte que l'incinération de notre usine Cristal ne chauffe pas le ciel mais tous les bâtiments publics et les bâtiments collectifs qui sont raccordables dans une proximité raisonnable de cette usine et ainsi, faire en sorte que nous soyons les plus vertueux possible d'un point de vue environnemental. Nous y travaillons de près, vous le verrez dans le prochain magazine parce qu'on vous rappellera toutes les actions qui ont été faites dans notre ville depuis un certain nombre d'années et que n'avons pas découvert hier les vertus environnementales avec un soin particulier qu'on doit apporter à notre cadre de vie. Donc votre proposition et votre installation apporte une pierre supplémentaire à cette œuvre et va contribuer à apporter de l'énergie propre à la Collectivité. C'est donc une très bonne nouvelle et nous en sommes très heureux. Ça va donner une destination assez inattendue à un site militaire mais finalement c'est extrêmement bienvenu. Nous serons, je dirai unanimement, tous d'accord pour saluer ce projet. Maintenant j'ouvre la parole au débat si vous avez des questions.

Monsieur Fiault : Merci pour la présentation et puis effectivement pour cette excellente initiative. Au premier ordre, j'ai juste une question par rapport aux réalisations. À votre expertise, la vue suggère la particularité, puisqu'on voit les plaines de Montesson derrière, qu'on est en rase campagne, alors vous avez peut-être déjà l'expérience, c'est quand même dans un environnement qui est aussi urbain. Un autre élément du Plan climat de l'agglomération, c'est aussi les problèmes d'îlots de chaleur d'autant plus, que sous les vents dominants, il y a la commune de Houilles. Est-ce que vous avez l'expérience pour évaluer et traiter cette difficulté mais aussi l'impact négatif en terme de d'apport de chaleur en été.

Monsieur Dodelin : Alors, c'est une thématique qui est en train d'être discutée mais pas pour la notion d'îlots de chaleur mais plus sur des questions d'agronomie des pâturages sous les panneaux mais qui, à mon avis, est relativement liées puisque, si on avait un développement de chaleur trop élevé, ça pourrait griller « la végétation en dessous ». Aujourd'hui, on se rend compte que finalement ce n'est pas tant une évaluation de la chaleur mais plus l'ombre apportée à la végétation en dessous qui fait qu'on a des rendements en terme de fourrage qui sont supérieurs sous les panneaux qu'entre les panneaux.

C'est un peu différent mais aujourd'hui, la notion d'îlot de chaleur n'a pas été traitée. C'est le seul parallèle pour lequel je peux amener une bride de réponse mais, en effet, on pourra chercher dans la littérature s'il y a des recherches qui ont été faites spécifiquement là-dessus. C'est le seul élément que je vois aujourd'hui qui pourrait amener un élément de réponse sur cet aspect-là. Après, il faut se rappeler qu'on est sur des surfaces qui sont hyper ventilées, puisque nous aussi, on craint la chaleur, plus elle est chauffée moins on a de produit. En tout cas, à ma connaissance il n'y a pas de développement de d'îlots de chaleur, au contraire puisque la végétation en dessous va pouvoir se développer normalement, mais nous allons pouvoir creuser si besoin est.

Monsieur Fiault : Merci. Après, sans rentrer dans le détail de la mise en place mais au niveau de la connexion électrique, je sais que, par exemple lors de l'enquête publique pour le centre commercial Carrefour qui a besoin d'une grosse liaison électrique, il y avait été mentionné beaucoup de travaux pour le lien électrique. Est-ce que là c'est une difficulté ? Est-ce que vous anticipez des nuisances ou des difficultés techniques sur ce point-là ?

Monsieur Dodelin : Alors, nous aimerions pouvoir les anticiper mais malheureusement, le processus qui nous permet d'avoir une offre de raccordement par le gestionnaire de réseau Enedis implique qu'on soit détenteur du permis de construire pour pouvoir déposer la demande de raccordement. C'est donc un peu compliqué. Dans le pire des cas, c'est de retourner jusqu'à Nanterre sur le gros poste électrique RTE. On va dire que c'est le pire des cas donc nous avons fait une offre financière au Ministère qui comprend des travaux en voirie et d'ouvrages souterrains puisqu'aucun raccordement de centrale de production d'énergie renouvelable n'est raccordé en aérien. C'est 100% souterrain. Nous allons réinjecter au réseau 20 000 en moyenne de tension. L'idéal c'est qu'on puisse se raccorder en coupure d'artères sur un réseau existant. Nous espérons, du fait de la consommation à proximité, mais malheureusement tant qu'on n'a pas le permis de construire on peut pas demander le raccordement et on n'a pas la connaissance précise de comment on va se raccorder.

Monsieur Fiault : Merci. Et donc au niveau du montage et de l'intérêt des communes environnantes comme l'a bien expliqué Monsieur le Maire, ça a été mené par les Armées et vous-même. Monsieur le Maire, est-ce que c'est notre intention de, comme ça a été évoqué pour certaines communes, de participer ou de tirer profit directement en autoconsommation ? Je ne sais pas du tout ce que ça implique au niveau du montage financier mais d'être un peu plus imbriqué pour l'usage propre de la Commune.

Monsieur le Maire : On a posé la question lors de la réception de Trina Solar pour savoir s'il était possible d'envisager exactement ce que vous venez de dire. C'est que la centrale puisse bénéficier à la Ville et après l'électricité est remise dans le réseau. Donc je ne vais pas vous apprendre comment ça fonctionne. C'est un peu la même chose, on n'aura pas de tarif préférentiel. C'est évident, puisqu'en fait tout le monde sait maintenant comment on calcule le prix de vente de l'électricité grâce à la crise actuelle donc ça ne changera rien. Ça participe à la création d'électricité, de production pour notre territoire et donc, ça peut, éventuellement, sur la somme de ce que le territoire peut consommer, en Île-de-France comme en France en général, à chacun sa modeste contribution, d'éviter d'avoir à consommer des énergies fossiles pour produire de l'électricité. Au-delà de ça, pour le moment c'est un peu précoce. Mais, si vous avez la possibilité, je réitère ce que je vous ai dit quand on s'est rencontré en visio, s'il y a la possibilité de raccourcir le trajet et faire en sorte que ça bénéficie directement aux ménages carrillons, c'est moins une urgence, c'est moins une nécessité que ce que j'ai dit tout à l'heure concernant le réseau de chaleur parce que, pour le coup, la chaleur fatale telle qu'elle est développée par l'usine d'incinération, il est impératif, urgent et nécessaire que nos concitoyens, et notamment ceux des villes voisines, parce que nous avons eu la chance et la joie, avec Monsieur Andrade, d'apprendre que la résidence Val d'Églantine, chère à Valérie Zanotti et à Jean-Paul Lombard, avait cédé aux sirènes du réseau de chaleur. Non pas parce que c'était pour nous faire plaisir mais parce que c'était vraiment utile pour eux et pour l'écologie. Maintenant on peut dire qu'à Carrières-Sur-Seine quasiment tous les bâtiments sont raccordés. Ce qui n'est pas encore le cas partout et pourtant, cette chaleur, elle se dissipe, elle part dans la nature. En fait, c'est vraiment essentiel, à ce niveau-là, pour éviter la déperdition qu'on fasse une économie réelle d'énergie. Dans le cas présent, c'est un peu différent mais je vous laisse préciser.

Monsieur Dodelin : Aujourd'hui, je pense, comme vous l'avez dit sur le PCAET, que les objectifs, que je ne connais pas, je ne suis pas rentré dans le détail de ce que vous avez, mais en milieu urbain l'économie d'énergie est un levier d'action. Après, la production d'énergie c'est quand même compliqué. Refaire des centrales hydro sur la Seine, il y avait (VNF) qui avait éventuellement dit qu'ils pouvaient équiper des écluses ou des sols existants. En photovoltaïque il y a des contraintes sur les toitures qui sont compliquées. Il y a une opportunité d'un tènement foncier qui est quand même suffisamment

grand pour qu'il y ait un impact significatif en terme de production. Après sur l'aspect financier, dans le cadre des mécanismes de vente d'énergie, on est incité à mettre en place des financements participatifs. Là, ça ne sera pas un investissement direct de la Collectivité et ce n'était pas forcément le souhait non plus mais, en tout cas, on peut facilement mettre en place des financements participatifs pour l'ensemble des habitants, des riverains du projet et du département. Ce sont aujourd'hui des mécanismes faciles à mettre en œuvre qui sont assez efficaces et qui ont fait leur preuve.

Monsieur le Maire : Merci. Pour compléter sur le photovoltaïque, je voudrai juste dire que nous avons expérimenté cette technologie, quand elle a été vraiment au point, pour des surfaces pas si importantes que ça, notamment pour le nouveau terrain de tennis des Amandiers et bien, la superficie a chauffé de notre complexe sportif à augmenter de 15% et aujourd'hui notre facture globale pour le même site à diminuer de 15%. On voit bien l'avantage d'avoir installé des tuiles photovoltaïques sur ce nouveau terrain sportif. Ce qui est vrai aujourd'hui n'était pas vrai il y a encore quelques années parce que la productivité de ces tuiles a vraiment beaucoup monté ces dernières années. Nous avons maintenant une technologie qui est de plus en plus robuste et surtout efficace et productive. C'est quelque chose qu'on avait déjà testé il y a quelques années et les résultats avaient été sous l'égide de Christophe Douay. Je l'ai d'ailleurs beaucoup talonné sur le sujet. Je savais qu'il y avait même des producteurs en France de panneaux photovoltaïques et ce que Monsieur Dodelin n'a pas dit, c'est qu'en fait, leur production est essentiellement chinoise. Je le dis d'autant plus facilement que ce n'est pas nous qui avons attribué le marché donc je suis extrêmement à l'aise avec ce sujet et, en l'occurrence, que la technologie française, en terme de souveraineté, doit être défendue. Après chacun fait ses choix, le Ministère des Armées est souverain sur ce dossier. Voilà, et je n'ai rien contre la société Trina Solar. Ils ont un charmant accent du sud-ouest donc ils ne sont pas complètement chinois mais ils le sont un peu quand même.

Donc tout ça pour vous dire très sérieusement que nous avons une très forte sensibilité sur ce sujet depuis de très nombreuses années et que dans toutes les opérations de rénovation que la Ville conduira à l'avenir, maintenant que nous savons que ça peut être efficace sur des toitures de taille pas trop importantes, nous allons le mettre en œuvre comme ça a déjà été fait récemment sur le terrain de tennis couvert des Amandiers.

Voilà, j'en ai fini de mon côté. Si vous avez d'autres questions.

Madame Chalvignac : Merci pour cette présentation. On est très satisfait et heureux d'entendre parler de ce genre de projet dans cet instant. L'année dernière, on avait demandé effectivement qu'on aborde le sujet du Plan climat air énergie territoriale et donc ça serait bien, effectivement, qu'à l'occasion d'une prochaine séance du Conseil municipal, on puisse peut-être avoir une présentation de ce plan et de comment la Ville s'y intègre, si c'est possible.

Monsieur le Maire : Oui c'est possible. En fait, ce qui se passe c'est que pour que personne ne se trompe, c'est pas un refus du tout, c'est qu'un certain nombre de compétences qui sont dévolues à la communauté d'agglomération comme le transport et le logement par exemple et, en l'occurrence, celui-ci le Plan Climat.

C'est une compétence de l'agglomération, ce qui ne veut pas dire que c'est sans intérêt, bien au contraire. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a nombreux élus de la majorité et de l'opposition qui participent activement. Donc, effectivement, peut-être que ça sera possible, dans une prochaine séance, de vous présenter les avancées du plan qui est actuellement en cours de d'élaboration. On peut en discuter tous ensemble ici, d'ailleurs je sais que vous y contribuez comme nous maintenant. Encore faut-il celui-ci ait de quelque chose de consistant et Carrières-sur-Seine y contribue très fortement sur deux axes dont l'axe majeur est la production d'énergie renouvelable sur le territoire de l'agglomération, et il ne va pas y en avoir beaucoup, et le deuxième axe est le réseau de chaleur, pour lequel nous sommes des militants permanents. On a d'ailleurs créé des ambassadeurs spéciaux avec Monsieur Andrade pour faire en sorte que les villes soient toutes sensibilisées à la mise en œuvre du réseau de chaleur et son utilisation. Aujourd'hui sans vouloir "monter sur nos ergots", on est probablement la Ville la plus vertueuse peut-être parce qu'on est plus sensibilisé au sujet depuis le début mais aussi parce qu'on a eu un peu de chance dans le cadre de notre démarchage des copropriétés en plus des bâtiments collectifs. Force est de constater que pour faire baisser la taxe générale sur les activités polluantes qui va être de plus en plus présente sur un site comme cette usine Cristal, il faut impérativement que nous diminuions fortement la chaleur qui part dans la nature. Donc on y travaille et on fait en sorte que d'autres villes soient fortement mobilisées sur le sujet. C'est d'ailleurs le cas, on a des résultats de plus en plus forts dans différentes communes aux alentours. On va même raccorder jusqu'à Rueil, c'est vous dire que c'est un sujet d'intérêt général qui dépasse le cadre de l'agglomération mais aussi parce Rueil fait partie des communes adhérentes au SITRU et Réseau de chaleur. Tout ceci va dans le sens d'établir un PCAET le plus ambitieux et réaliste possible. Je reprends donc votre proposition et dès que c'est possible, on essaiera de faire en sorte de présenter ce

qu'il en est, pourquoi pas ensemble, ça ne me pose aucun problème puisqu'on travaille tous ensemble pour notre cadre de vie. Est-ce qu'il y a d'autres questions.
Il me reste à vous remercier de vous être déplacés d'aussi loin.

Monsieur Dodelin : On en profite aussi pour faire la tournée, non pas que des bars, mais des autres projets qu'on a dans la Région. Bonne suite du Conseil.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup pour votre intervention.

Alors comme l'ordre du jour est effectivement été assez léger, au-delà de la présentation de Trina Solar, nous avons choisi de vous faire un point supplémentaire qui n'est pas l'ordre du jour sur un certain nombre de sujets qui peuvent éventuellement susciter votre intérêt ou tout au moins votre d'attention. Au premier rang duquel je vais passer la parole à Monsieur Millot pour le projet de développement d'un parking rue Claude-Monet sur le terrain que nous avons acquis il y a peu de temps.

Monsieur le Maire présente un plan sur les dossiers en cours :

Parking rue Claude-Monet :

Monsieur Millot : Bonsoir à tous, pour ce qui concerne donc le parking de la rue Claude-Monet, je vous rappelle que ce parking doit être entrepris sur un terrain qui appartenait au préalable disons une casse automobile. C'est un terrain que nous avons pu racheter suite à une succession des vendeurs était très difficile Nous avons acquis ce terrain pour un montant de 142 000 euros. Le dossier a été présenté aux Architectes des Bâtiments de France (ABF) qui ont émis un avis favorable. Je vous rappelle que c'est un parking paysager perméabilisé et comme il est perméabilisé on va pouvoir solliciter, auprès de l'Agence de l'Eau, une subvention de l'ordre de 100 000 euros. À ce jour, ce parking est rempli d'enrobés et de dalles en béton. Il y a donc une grosse amélioration de ce côté-là. Reste le permis d'aménager à déposer très prochainement. Cela permet d'envisager un début de travaux fin novembre pour environ 2 mois de travaux. Je parle de travaux puisque je vais parler du prix d'acquisition, les travaux sont estimés à 336 000 euros hors taxes auxquels il faut rajouter le système de péage identique la suite du parking Carnot et de l'éclairage public estimé à 50 000 euros hors taxes mais pour lesquels on peut attendre une subvention de la Région pour un montant d'environ 10 000 euros. Pour mémoire, c'est un parking qui pourrait accueillir une quarantaine de places de stationnement.

Monsieur le Maire : Juste, deux éléments complémentaires. La première chose, je pense que ça ne vous a pas échappé, l'activité qui était présente sur le site nuisait fortement à la vue et à l'environnement pour des raisons que chacun peut comprendre. À la vue, parce qu'une casse automobile dans un milieu aussi verdoyant et agréable, c'était loin d'être satisfaisant pour tous les carrillons. Et la seconde chose, c'est que l'activité qui s'y pratiquait n'était pas tout à fait compatible avec la proximité de la Seine avec un certain nombre de légèretés qui pouvaient y avoir dans la gestion des véhicules et ce qui pouvait être déversé à côté. Donc, le fait, d'avoir récupéré ce terrain à la barre du Tribunal, au prix d'une manœuvre émérite à laquelle a participé Monsieur Garnotel et Madame Ambroise pour pouvoir faire en sorte que ce dossier n'échappe pas à la Ville, car la société était en liquidation judiciaire, à la faveur d'autres « margoulins » de même espèce. Cette manœuvre a été assez périlleuse et nous avons réussi, au prix d'une longue bataille, à faire comprendre au juge qu'il était quand même largement préférable que ce soit la Ville de Carrières-sur-Seine qui se porte acquéreur de cette parcelle plutôt qu'une autre société car pour commencer, parce qu'en fait c'était quand même ça le point de départ, la location était conditionnée à une concession automobile de la part du propriétaire pour une moitié du terrain puisqu'en fait l'autre partie est une activité automobile de garage. Ce terrain a été scindé en deux et, en devenant locataire, nous devenions automatiquement propriétaire dans un délai assez rapide. Ce qui n'a pas été sans difficulté, Monsieur Millot peut en témoigner, compte tenu du comportement pour le moins assez peu prévisible des héritiers qui géraient le sujet de la succession qui n'était toujours par réglée entre des membres qui se battaient plusieurs années après le décès de celui à qui appartenait le terrain. Cela a été épique et nous sommes assez satisfaits, pour le compte de la Commune et de ses habitants d'avoir mis la main sur ce terrain. La destination de parking nous paraissait assez évidente pour les raisons que chacun peut avoir déjà visualiser, notamment dans des périodes de fortes fréquentation des bords de Seine, où les véhicules se garent à peu près n'importe où et encombrant les rues adjacentes. C'est une issue intéressante pour la Ville et pour la fréquentation des bords de Seine de pouvoir apaiser la circulation même s'il ne s'agit pas de faire un appel d'air pour la circulation, vu que nous avons d'ores et déjà mis en place un certain nombre de dispositifs que ce soit la zone bleue rue de Seine ou rue Claude-Monet et la mise en place de lignes jaunes sur l'ensemble des linéaires pour éviter le stationnement. Mais bon, si on peut faire en sorte que notre Police municipale soit utilisée pour faire autre chose que mettre des PV, ce n'est pas

mal non plus. Voilà pour le bilan de cette opération avant la mise en œuvre des travaux vous avez des questions. Je passe donc au sujet suivant qui est à proximité immédiate de la zone de compensation écologique qui est un feuilleton aussi long que Monsieur Millot va vous présenter.

Zone de compensation écologique :

Monsieur Millot : Oui donc la suite des travaux menés par SNCF réseau pour la réalisation du réseau EOLE et l'encorbellement de la circulation d'eau qui a été mis en service dernièrement, SNCF réseau a été obligé pour conforter, disons le pont actuel, de retravailler les piliers au niveau de la Seine puisque le volume naturel a été impacté. SNCF réseau devait donc proposer une compensation écologique. Ils nous ont donc demandé si nous voulions bénéficier de cette compensation. À cette question, nous avons répondu favorablement. Ça dure déjà depuis deux ans. Je pense qu'on arrive au bout du tunnel actuellement.

SNCF réseau attend une réponse de VNF, propriétaire du terrain de la Place des fêtes, qui a été interrogé au mois d'août. Il y aura une convention d'occupation à mettre en œuvre. Nous relançons sans arrêt VNF pour avoir une réponse. En tout état de cause, si VNF ne répond pas sous deux mois ça veut dire qu'il y a un accord tacite. Donc depuis août, le 1^{er} octobre, ça devrait normalement être un accord tacite. Il y avait également un petit problème, lors d'une première observation, il avait été remarqué la présence d'une plante qui s'appelle la « *lierzi* », c'est une plante protégée, mais ça se passe en aval du projet, c'est-à-dire quand vous êtes à la mise à l'eau, c'est à droite la partie où on trouve des blocs de béton pour protéger la berge. Un conservateur botanique est passé dernièrement et c'est cette plante n'existe plus. Elle a disparu, ce qui va permettre, dans le périmètre de la compensation écologique, de traiter également cette partie disgracieuse. Au niveau du calendrier, d'après les renseignements qu'on a pu recueillir aujourd'hui, les travaux devraient démarrer en 2023. Sachant qu'il faut, au préalable, déposer un permis d'aménager que nous n'avons pas encore réceptionné s'en suivra ensuite un délai de deux mois, ce qui nous amène à février 2023. Il y aura deux mois de travaux et ensuite seulement il sera procédé à la plantation (plantes terrestres et aquatiques) en juin ou juillet 2023. Voilà pour ce projet de compensation écologique, si vous avez des questions.

Madame Chalvignac : Il y a un autre projet de plantation d'arbres sur la même zone. C'est juste pour savoir, si je ne dis pas de bêtises, c'est exactement dans la même zone, est-ce que ça se complémente ?

Monsieur le Maire : Vous faites allusion exactement à la même de compensation écologique, il y a des plantations qui sont prévues dans le cadre de cette zone de compensation écologique et puis il y a un nombre de plantation qui sont prévues dans la continuité de l'alignement, le long de la rue Claude-Monet avec des cerisiers, j'ai justement choisi ce matin, avec le Directeur des espaces verts, les différentes essences qui vont être mises en place, le remplacement des prunus enfin des cerisiers qui sont également défaillants parce qu'ils sont tombés, le remplacement également de saule pleureur dans l'alignement bord de Seine et je pense, et on vous expliquera pourquoi, qu'on va probablement changer d'essence parce qu'en fait, on a un parasite qui s'appelle « *l'armailleur* » qui s'attaque au système racinaire des saules pleureurs et qui ne permet pas leur reprise. On a un vrai souci qui était indépendant de notre volonté, comme pour la chenille processionnaire dans les pins, comme *l'Oela europaea* pour les oliviers même s'il n'y en a pas beaucoup ici... Enfin, il y a quand même un certain nombre de parasites qui se développent y compris dans les marronniers qui vieillissent prématurément dont les feuilles tombent dès les mois de mai-juillet. En fait l'idée, c'est peut-être de mettre des *Taxodium* (cyprès chauve) qu'on a déjà introduit autour de la halte pluviale et les mettre à différents endroits en remplacement des saules pleureurs et de manière générale de faire en sorte d'implanter dans notre commune des arbres qui sont résistants à des épisodes de canicule comme celui qu'on connaît. D'ailleurs, il y a des études qui ont été réalisées, je crois que par CEREMA. J'en ai discuté avec Monsieur Joseph ce matin, qui en fait, a été déterminé un certain nombre de plantes qui sont plus résistantes que d'autres à la situation de chaleur que nous vivons maintenant quasi annuellement et aussi de faire en sorte d'assurer une grande diversité en matière de plantation pour diviser nos risques et faire en sorte que les plantes et les arbres qui seront introduits sur notre territoire, soit assez largement différents les uns des autres afin que, si jamais il y a une espèce qui est touchée, et bien qu'on n'ait pas à remplacer un alignement complet ou à devoir subir un abattage massif d'arbres parce que c'est toujours très désagréable de repartir de zéro à chaque fois, donc en fait on va beaucoup diversifier et adapter nos plantations à deux choses, à l'augmentation assez forte du nombre de parasites en tout genre et au changement climatique qui est une évidence et qui s'impose à tous.

En fait d'une part, même si la Région a annoncé un plan horizon d'une dizaine d'années et d'un milliard d'euros à raison de 110 millions par an, qui a comme objectif de planter 2 millions d'arbres. C'est extrêmement louable, très intéressant mais il va falloir les arroser tous ces arbres et trouver de l'eau. Donc on va regarder comment et dans quelle mesure on va choisir des essences qui sont les moins consommatrices d'eau. Ces essences ne sont pas toutes égales entre elles, bien loin de là et celles qui

sont les plus rustiques et les plus capables de supporter des reprises, parce que c'est quand même le gros sujet de la reprise végétale, un poste de plantation dans les deux ans qui suivent donc voilà pour répondre à votre question Madame.

Madame Chalvignac : Parfait merci

Supérette des Alouettes :

Monsieur le Maire : Donc voilà pour ce second sujet. Pour le troisième, il s'agit d'une communication concernant le commerce, l'unique commerce qui avait disparu dans le quartier des Alouettes qui a suscité un émoi justifié. Je rappelle et je remercie encore celles et ceux qui m'ont accompagné le lundi de Pentecôte pour une réunion qui était particulièrement, comment dire, mouvementée, tout au moins l'une des plus prolifiques en nombre de personnes jamais connues dans le quartier des Alouettes. Il y avait notamment Agnès Conesa-Rouat, Aurélien Devred, Carole Dabrowski et Michel Millot. Nous étions plusieurs à représenter la Ville pour pouvoir entendre les doléances parfaitement justifiées des habitants du quartier face à la fin de bail qui avait été signifiée au seul et unique commerçant des Alouettes, à ce moment-là, pour la partie alimentaire. Nous avons pris le dossier à bras le corps puisque ce jour-là, je vous le rappelle, seuls les élus de la Ville se sont déplacés. Le bailleur social n'a pas dénié venir, ce qui est quand même de sa responsabilité bref, donc depuis lors, nous nous sommes battus corps et âmes pour pouvoir trouver une solution et, grâce à l'apparition d'un candidat fort dynamique, Monsieur Dembélé et ses associés, que nous avons rencontré et que Lambert Garnotel, Directeur du développement territorial, suit au quotidien. Il y a un formidable élan qui se crée, les obstacles ont été surmontés afin que l'ouverture de cette nouvelle supérette des Alouettes se fasse dans le courant du mois d'octobre. C'est imminent ! Les commandes sont passées aux fournisseurs, c'est une affaire de quelques jours. Je ne peux pas vous donner la date parce que on la connaît pas encore. Cette ouverture était prévue pour fin septembre mais il y a eu quelques éléments supplémentaires à régler au niveau des fournisseurs mais c'est enfin réglé !

Nous ferons une communication forte, large et méritée parce que c'est un commerce qui est très attendu et qui va rendre un service immense à tous les habitants du quartier. Nous avons mis toute notre énergie dans cette affaire et nous sommes très satisfaits d'avoir trouvé des gens dynamiques, sérieux et rigoureux. Merci à Monsieur Dembélé d'avoir choisi de porter ce projet parce que c'est vraiment pour la Ville quelque chose extrêmement utile.

Madame Chalvignac : On se réjouit également de cette très bonne nouvelle et de cette échéance proche. Pouvez-vous préciser le lieu ? Ce sera exactement au même endroit ? Le bâtiment ne devait pas être détruit.

Monsieur le Maire : On y viendra peut-être un peu plus tard mais en effet c'est au même endroit. Vous avez déjà posé cette question en Commission je crois. En réalité, le bâtiment où se trouve la supérette ne pourra être détruit qu'à partir du moment où la Ville aura accordé le permis de démolition d'une part, mais, et surtout, quand la Ville aura pu prendre possession des équipements publics pour lesquels nous travaillons depuis longtemps sur leur financement. Je vous rappelle qu'il s'agit des trois équipements publics des lots A et E qui sont d'ores et déjà construits. Il s'agit des potentiels crèche, ludothèque et espace de vie sociale. Et pourquoi potentiel ? Parce que tant que nous n'avons pas tous les financements réunis, nous ne pourrions pas nous porter acquéreur de ces trois équipements publics. Or aujourd'hui, un certain nombre de dossiers ne sont pas encore passés dans les assemblées délibérantes. Le Conseil régional parce que, normalement, ça sera présenté en Commission permanente du mois de novembre. La CAF, pour les mêmes raisons, également dans les deux mois qui viennent. Dès lors que ces financements auront été acquis définitivement, nous pourrions effectivement nous porter acquéreur et à ce moment-là, dans un délai qui sera déterminé, nous pourrions procéder à la libération potentielle de l'immeuble. Néanmoins, l'objectif n'est pas de faire en sorte que Monsieur Dembélé s'installe pour quelques mois uniquement mais bien qu'il puisse avoir une activité pérenne.

Stationnement Zone industrielle des Amandiers :

Monsieur le Maire : Ensuite, je voulais vous faire un point sur un endroit que peu d'entre vous connaissent mais qui est pourtant très important pour notre Ville, c'est la zone industrielle des Amandiers. Celle-ci rencontre des problématiques de stationnement auxquelles nous étions confrontés depuis de nombreux mois voire de nombreuses années. Pour information et pour que vous soyez tous bien au fait de la situation, c'est quelque chose qui dépend de la compétence Développement économique de la Communauté d'agglomération, donc en tant que vice-président de de cette compétence depuis un certain nombre d'années, j'avais fait acte de candidature pour que la communauté d'agglomération étudie, dans le cadre de ses compétences, la requalification de la zone industrielle des amandiers. Donc une étude a été réalisée par la Communauté d'Agglomération en 2019 dont un des objectifs était de recueillir les attentes des chefs d'entreprise sur l'état de cette zone,

les éléments qu'ils voulaient voir améliorer sachant qu'ensuite il a été déterminé, au niveau de la communauté d'agglomération, que tout ce qui relevait de la voirie, et donc une grande partie de ce que représente une requalification, serait dorénavant non plus portée par la Communauté d'Agglomération mais uniquement par les Villes elles-mêmes. Dans ces conditions, il me paraissait difficile d'avoir fait un travail d'investigation et de suggestions de travaux auprès de tous ces chefs d'entreprise et de ne pas être capable, à un moment donné, de porter une quelconque réforme en fonction des attentes qui avaient été énoncées.

L'un des sujets majeurs était le stationnement anarchique qui s'y développait et qui était véritablement un obstacle au bon fonctionnement de cette zone. Alors, vous avez derrière moi un certain nombre de choses qui vont être illustrées ce qu'était la situation qui prévalait jusqu'au 12 septembre 2022, c'est-à-dire un stationnement qui était toléré sur les trottoirs de chaque côté de la rue des Entrepreneurs, en dépit du code de la route et de son inobservation et, au fur et à mesure, nous avons assisté à une dégradation du comportement des uns et des autres. Cette situation est devenue de plus en plus compliquée voire dangereuse et qui empêchait les entreprises de pouvoir fonctionner. Nous étions sollicités par celles-ci afin d'y mettre un terme. En effet ce stationnement anarchique empêchait la visibilité des sens interdits sur un axe à sens unique et obligeait les piétons à se mouvoir sur la chaussée, ce qui les mettait en situation de danger important. De plus les camions de livraison, les taxis et tout un tas de véhicules prenaient la rue des Entrepreneurs à sens inverse, ce qui était bien évidemment totalement contraire au Code de la route. Et pour couronner le tout, ceci engendrait une impossibilité pour notre service voirie de nettoyer correctement la zone industrielle surtout quand vous avez des trottoirs qui sont encombrés de véhicules. Alors, à l'été 2022, on a commencé à faire un certain nombre de petites mises en place, c'est-à-dire des reprises de signalisation au sol qui vont d'ailleurs à nouveau être remise en œuvre de telle manière à ce que vous voyez au sol, qui s'était effacé avec le temps, va à nouveau être extrêmement visible. Nous avons posé des panneaux d'interdiction de stationner pour pouvoir enlever les véhicules, les patrouilles de la Police municipale ont commencé à verbaliser et nous avons posé des gabions sur le rond-point. Nous avons bien évidemment procédé à des échanges avec les entreprises pour apaiser les tensions et nous aurons, bien sûr, des reprises d'enrobés à réaliser. En fait, pour calmer les incivilités, l'agressivité et pour que les entreprises qui étaient très gênées dans leur fonctionnement au quotidien, nous avons décidé de reprendre la gestion de l'espace public fin juillet. L'ensemble des places de stationnement sur les trottoirs de la zone industrielle ont été neutralisées à compter du 19 septembre avec la pause de gabion. Cette décision a été prise le 19 juillet avec une mise en place deux mois plus tard. Il ne s'agit pas de prendre les chefs d'entreprise pour des vaches à lait mais d'avoir une communication préventive précise et très précise. Un courrier d'information a été envoyé à toutes les entreprises à la fin du mois d'août pour les avertir puis Lambert Garnotel a fait un sondage téléphonique auprès d'une dizaine de sociétés pour s'assurer de la réception du courrier. Monsieur Garnotel, ici présent, est allé rencontrer chaque entreprise à partir du 6 septembre comme cela a été annoncé dans le courrier. Il y a eu un suivi et surtout un travail préventif, et j'insiste là-dessus, très précis, très important, de telle manière à ce que les entreprises puissent se préparer à cette situation. Des 30 gabions supplémentaires seront à nouveau installés pendant l'hiver 2022. Les 2 premières phases seront ainsi closes. Je vous rappelle le déroulement de celles-ci : la 1^e phase était la mise en place de 21 gabions en juillet 2022 qui étaient séparés de 4 mètres, la 2^e phase consiste en l'ajout de 30 gabions et la 3^e phase consistera en l'installation de bornes d'anti stationnement, avec des emplacements qui seront à déterminer. Le constat, parce qu'en fait maintenant on est à quelques semaines après la mise en place de cette opération, est que les incivilités demeurent mais en nombre très réduit. De plus, maintenant nous avons la possibilité de pouvoir verbaliser, ce qui a été fait avec, quand cela le nécessitait, des mises en fourrière. Ces dispositions permettent d'avoir une situation nettement plus favorable. Majoritairement, les entreprises et leurs dirigeants sont très satisfaits de ce qui a été mis en œuvre par la municipalité. Il y a un certain nombre d'adaptations encore à réaliser pour certaines d'entre elles. Il y a également 3 ou 4 entreprises qui nous ont signalés que ça leur posait quand même de sérieux problèmes pour accueillir leurs fournisseurs, voir le restaurant « Les noces royales » dont l'activité amène un nombre important d'automobiles, notamment en soirée. Il va donc falloir que nous trouvions des éléments d'adaptation pour ces cas précis mais globalement on a apporté une réponse très favorable à tout un tas d'entreprises qui ne pouvaient plus fonctionner normalement. Maintenant, il reste à essayer de trouver une solution pour celles qui sont, a contrario, un peu gênées par le dispositif que nous avons mis en place, mais nous ne pouvons pas laisser une anarchie comme celle qui se développait au risque un jour, de devoir constater le décès de quelqu'un parce qu'il n'y avait plus aucune règle de la route qui était observée dans ces lieux. Voilà, est-ce que vous avez des questions ? C'était un zoom rapide sur une zone d'activité de notre commune et maintenant je laisse la parole à Michel Millot pour faire un point sur la vidéo protection.

Vidéoprotection :

Monsieur Millot : Je vous présente un point sur la phase 3 du déploiement de la vidéoprotection qui comprend 11 nouveaux points de visionnage. Cela ne veut pas dire 11 caméras puisqu'il y aura en fin de compte 16 caméras qui sont positionnées parce qu'il y a des mats qui nécessitent de mettre plusieurs caméras. Par exemple, sur un rond-point un mat est installé avec plusieurs caméras pour contrôler toutes les artères de ce rond-point. Ce dispositif va être rendu opérationnel d'ici quelques semaines. Les travaux ont commencé depuis le mois de mai de mémoire. Trois caméras additionnelles vont être ajoutées à cette phase 3. À savoir, des caméras vont être placées, l'une rue Gabriel-Péri, pour contrôler le sens interdit, surtout en partie haute, et rue Vaucanson puisque cette rue est en sens unique en partie et on s'aperçoit que les soirs ou les jours où il y a des rencontres sportives, il y a des personnes qui empruntent le sens interdit, ce qui est très dangereux pour cette voie qui est peu large et d'autant plus que nous avons une bande cyclable qui est intégrée à ce tronçon et la dernière caméra sera installée dans la zone des Amandiers au niveau de la raquette de retournement au fond pour éviter les vols et les effractions. Voilà ce que je peux vous dire pour cette phase 3 qui sera suivie d'une phase 4.

Monsieur Le Maire : Merci beaucoup Michel donc maintenant nous allons passer à d'autres informations sur le registre sportif avec Aurélien Devred pour se féliciter entre autre de l'obtention cet été du label Ville active et sportive.

Label Ville active et sportive :

Monsieur Devred : Bonsoir, comme vous le savez peut-être, la Ville a obtenu le label Ville active et sportive. C'est Agnès Conesa-Rouat qui a été le chercher cet été à Limoges avec la directrice des sports, Sandrine Pozzo. La Ville a obtenu trois lauriers sur 4 maximum pour vous donner une idée il y a eu 100 villes d'Île-de-France qui ont eu au moins un laurier et sur ces 100 villes, 24 ont eu trois lauriers et 5 ont eu quatre lauriers. Donc nous sommes dans le premier tiers, ce qui est assez révélateur de l'attractivité, en tout cas du dynamisme sportif de la Ville. Nous l'avions annoncé lors du Forum des Associations parce que c'était quand même grâce notamment à l'ensemble des bénévoles et des Associations sportives que ce label a pu être obtenu de cette manière. Je voulais le dire aussi en Conseil municipal puisque c'est aussi grâce à la politique menée par la Ville et par les services puisque parmi les critères qui permettent d'avoir des lauriers. En effet, le label prend en compte le fait que la Ville propose des activités sportives en direct ce qui notre cas avec l'École Municipale des Sports et si la Ville organise également des événements sportifs, c'est le cas notamment via le partenariat que l'on fait avec les furieux du bitume. Donc, voilà c'était un petit peu la belle surprise de cet été puisqu'on ne s'attendait pas à autant de réussite. C'est aussi une manière de se jauger par rapport aux autres communes et de voir si ce qu'on propose est plutôt qualitatif et quantitatif par rapport aux autres communes de France puisque l'ensemble des villes de France pouvait prétendre au label. C'est quand même une belle réussite collective dont nous sommes assez contents, c'est l'aboutissement en tout cas la consécration de 14 années de travail et ça me permet d'enchaîner sur le deuxième sujet qui est la création d'un nouvel emplacement d'après de musculation et de gymnastique derrière la crèche des Diablotins à l'angle de l'avenue du Maréchal-Juin et de la rue Général-Leclerc. Ce sera donc un nouvel équipement en libre accès qui devrait voir le jour dans quelques semaines. On a pris un petit peu de temps parce qu'il fallait avoir l'autorisation de la SAPN avec qui on va faire une convention. Nous voulions aussi être sûrs d'obtenir les meilleurs prix auprès des différents prestataires. Vous avez compris que c'est un petit peu compliqué en ce moment donc on sera musclé mais tout en faisant attention au portefeuille de la Ville. C'est un peu le mot d'ordre donc on va avoir l'équipement pour les beaux jours, en tout cas je vous attends tous avec le Maire pour faire quelques tractions le moment venu.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup Aurélien. Voilà on a voulu vous présenter un certain nombre de projets ou d'informations concernant la commune en profitant d'une situation particulière avec un ordre du jour qui était assez léger et ce n'est pas parce qu'il est léger qui ne se passe pas grand-chose dans la commune bien au contraire. Nous souhaitons que vous ayez une information la plus exhaustive, la plus transparente possible afin de partager ces nouvelles qui concernent le développement de notre commune. Est-ce que vous avez des questions ?

Monsieur Fiault : Oui, pas une question. Merci pour toutes ces informations. Est-ce qu'on pourrait nous transmettre une copie de toutes ces planches ? Je pense particulièrement à celles sur les travaux. Il y avait quelques éléments détaillés qu'on découvre ce soir. Il y aura peut-être quelques points où on pourra du coup rebondir ultérieurement.

Monsieur le Maire : De quels travaux parlez-vous ?

Monsieur Fiault : Je pense par exemple à la vidéoprotection, la planche était assez chargée.

Monsieur le Maire : On peut vous communiquer des informations sur la vidéoprotection mais on ne communiquera pas sur l'emplacement des caméras.

Monsieur Fiault : Juste ce qui a été présenté ce soir.

Monsieur le Maire : D'accord pas de problème, bien donc tous les éléments qui étaient en amont de l'ordre du jour sont maintenant terminés.

Le Compte-rendu du Conseil municipal du 27 juin 2022 est soumis à l'approbation :

Madame Chalvignac : Oui donc, sur ce compte rendu, notons que c'est le premier procès-verbal que nous recevons qui retranscrit la teneur des échanges qui ont eu lieu en Conseil, les précédents depuis juin 2020 n'étaient jusqu'à présent que des comptes-rendus sommaire des décisions et des votes disponibles sur le site de la mairie et nous avons pris soin de vérifier la bonne retranscription des échanges. Or dans la dernière partie concernant les procès perdus par Monsieur le Maire, ce procès-verbal a été rédigé de façon inéquitable et anormale. En effet, il ne reprend pas le sujet que j'ai demandé à mettre du jour et tel que je l'ai formulé en séance, ni les textes que j'ai lus, qui ont été coupés après l'enregistrement. À l'inverse, l'intervention de Monsieur Ferrand qui a été retranscrite dans ce PV avec des phrases et des mots ajoutés qui n'ont pas été prononcés en séance. La phrase finale de Monsieur le Maire a aussi été modifiée. Madame Conesa-Rouat, qui était secrétaire de séance, est-ce que vous aviez la responsabilité du PV ? pourquoi certains ont-ils eu cette possibilité ? Pire ces ajouts tiennent visiblement compte des commentaires que j'ai été interdite de faire en séance et que j'ai dû faire en dehors. Bref je n'ai pas eu le droit de m'exprimer en Conseil municipal pour le PV de ce Conseil par contre Monsieur Ferrand peut modifier son texte pour tenir compte de ce que j'étais obligée de dire en dehors. J'ajoute enfin que les propos de Monsieur Ferrand me mettaient en cause et rien qu'à ce titre l'interdiction d'un droit de réponse me paraît anormal. Conformément à notre règlement intérieur, je demande en conséquence à Madame Conesa-Rouat de bien vouloir, avant le vote de l'approbation du PV, corriger la retranscription des propos que j'ai tenus et d'accepter, comme pour Monsieur Ferrand, que je complète mon expression afin de tourner de façon intelligente et définitive la page de cette triste affaire. Dans le cas contraire, il faudra qu'on trouve une autre façon de nous exprimer et je pense que ce serait douloureux pour tout le monde de remettre ce sujet à l'ordre du jour dans le prochain Conseil. Pour ce faire, je vous propose d'ajouter un texte sobre au PV que nous fournirons cette semaine de notre intervention coupée et qui ne soit pas plus long que celui de Monsieur Ferrand soit 4300 caractères espaces compris. J'ajoute que ce PV peut aussi résoudre le problème de fond, vous savez que nous n'avons pas pu nous exprimer lors du dernier compte-rendu sur la protection fonctionnelle et les procès perdus par le Maire. J'espère que votre assemblée trouve normale que ces membres puissent, en Conseil municipal, commenter et demander des précisions après un tel compte-rendu qui avait été prévues par la délibération votée en juin 2020, merci.

Monsieur le Maire : Juste une chose, votre intervention s'arrête au moment où je clos la séance. Il n'y aura pas d'éléments supplémentaires alors s'il y a eu des ajouts faits, on les supprimera éventuellement. Je ne sais pas, je n'ai pas participé à la relecture parce que j'ai absolument pas le temps, je vous le dis clairement, c'est un travail administratif extrêmement chronophage. Je l'ai fait pendant de précédents mandats, c'est absolument assommant à faire. Ce n'est pas moi qui ai relu le document, en tout cas, ce qui est certain c'est que la séance est close à partir du moment où je l'ai dit. Tout ce qui a pu être dit après n'a strictement rien à voir parce que la séance était levée. Maintenant, s'il y a eu un ajout ou des modifications qui ont été faites par une volonté de compréhension par ceux qui ont relu et ce n'est pas de mon fait. Et je pense, à mon avis, que les élus ont autre chose à faire que ce genre de choses. On corrigera mais ça n'ira pas au-delà.

Monsieur Fiault : Effectivement, nous avons été les premiers surpris de constater ça. Je pense que les élus ici sont certainement aussi surpris. On comprend bien qu'ils n'ont pas été vérifiés la concordance entre leurs notes ou la vidéo et ce PV. C'est assez gros. Donc la première chose c'est évidemment pour éviter l'embarras de se mettre devant quelque chose d'anormal, on ne peut pas approuver un PV caviardé comme ça. La solution, évidemment pragmatique, est dans l'immédiat de suspendre, enfin de ne pas proposer à l'approbation ce PV et de corriger ça calmement. On ne va pas faire perdre le temps à cette assemblée, faire corriger ça, on va converger et du coup proposer un PV acceptable ultérieurement. Donc ça c'est vraiment la première chose à faire il me semble que c'est le plus pragmatique.

Monsieur le Maire : J'ai aucune difficulté à le faire approuver dans une séance prochaine. Vous savez franchement, je pense qu'on a vraiment tous autre chose à faire que passer notre temps à relire ce qu'on a dit.

Madame Chalvignac : C'est juste qu'on était juste censés délibérer sur ce compte-rendu.

Monsieur le Maire : Madame, une question une réponse après c'est bon.

Madame Chalvignac : Il n'y a pas de problème.

Monsieur le Maire : Si je clos la séance, vous pouvez continuer à parler toute seule, vous avez le droit mais ce n'est pas le sujet.

Madame Chalvignac : Vous m'avez forcé à me taire.

Monsieur le Maire : Non

Madame Chalvignac : Si mais la question c'était juste d'avoir ce débat, qu'on n'en parle plus qu'on passe à autre chose donc si vous voulez qu'on remette ce point à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée on le fera.

Monsieur le Maire : Vous faites ce que vous voulez madame. Vous êtes totalement libre, si vous voulez mettre ça à tous les conseils municipaux, toute l'année du mandat, c'est votre choix.

Madame Chalvignac : C'est des mots que nous n'avons pas prononcés, que nous ne soutenons pas.

Monsieur le Maire : Allez-y ça me permettra de redire à quel point j'ai été insulté par votre colistière.

Madame Chalvignac : Mais ce n'est pas des mots.

Monsieur le Maire : Que la justice ait pu déterminer que c'était une libre capacité de s'exprimer est une chose

Madame Chalvignac : Que vous ayez utilisé des propos qu'on a tenu pendant la campagne municipale en l'accusant elle c'est autre chose.

Monsieur le Maire : Que les propos à mon égard soient absolument insultant, je les répéterai le cas échéant pour que vous les portiez jusqu'au bout du mandat cela ne me pose aucun problème. Nous les avons dénoncés Monsieur le Maire, nous n'avons jamais approuvé ces mots. Nous n'aurions jamais tenu ces propos-là

Monsieur le Maire : Donc si vous voulez continuer l'histoire et les mettre à la l'ordre du jour pendant tout le mandat, c'est votre choix.

Madame Chalvignac : Ça ne nous intéresse pas, le sujet est juste qu'on aurait pu l'aborder, fermer la porte et passer au-dessus.

Monsieur le Maire : Madame, excusez-moi, à partir du moment où quelqu'un se permet de préférer ce type de propos sur un représentant.

Madame Chalvignac : Le procès n'était pas obligatoire, vous auriez d'autre moyen pour lui demander de retirer la publication.

Monsieur le Maire : Je me suis déjà fait insulter dans la rue...

Madame Chalvignac : ... et vous avez fait des procès ?

Monsieur le Maire : ...non justement parce qu'il n'y avait pas de témoin, et sur un terrain de sport aussi et il n'y a pas de témoin, à partir du moment où vous vous faites insulter sur un sur un réseau social.

Madame Chalvignac : Vous ne l'avez pas accusée que de ça, vous l'avez accusée d'autres choses qui ne concernait pas la campagne municipale. Lisez le dossier, j'espère que tout le monde l'a lu, nous l'avons dans nos mains.

Monsieur le Maire : Ça ne m'intéresse absolument pas, j'ai autre chose à faire. Et puis la provocation de ce genre de personne ça ne m'intéresse pas non plus. Maintenant libre à vous de vouloir faire prospérer l'affaire.

Madame Chalvignac : Ce n'est pas la façon dont vous abordez la chose puisque vous avez perdu 2 fois le procès...

Monsieur le Maire : ... je vous le dis et je vous le répète, vous pourrez si vous voulez cantonner votre action politique pendant les prochaines années, jusqu'à la fin du mandat, sur ce sujet, libre à vous.

Madame Chalvignac : Alors je reprécise que ce moment est aussi désagréable pour moi que pour vous et que vraiment il y a d'autres sujets qui m'intéressent...

Monsieur le Maire : ... ah non non

Inaudible

Madame Chalvignac : C'est aussi votre rôle de proposer un procès-verbal qui est aussi caviardé. Je pense qu'on le mettra sur notre site Internet et on verra la différence entre ce qui a été dit et ce qui a été noté.

Monsieur le Maire : Comme a dit Monsieur Fiault, il n'y a aucun degré d'urgence. On peut l'adopter la prochaine fois. Rien ne presse sauf s'il y a un élément juridique qui s'y oppose. A priori non, donc voilà, pas de problème. On corrigera les ajouts inopportuns mais par contre votre intervention sera limitée au moment où j'ai suspendu la séance. Et pour que les gens comprennent ou pas, de toute manière c'est un sujet qui, à mon avis les intéresse que modérément. Sauf pour les personnes qui sont directement concernées surtout quand on les traîne dans la boue, ce qui était mon cas. Voilà donc le sujet est reporté à une prochaine fois. Est-ce qu'il y a des questions sur les décisions ?

Le Maire rend compte des décisions ci-après.

D-2022-045		NUMERO PRIS PUIS ANNULÉ
D-2022-046	16/03/2022	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AUDITORIUM DU CONSERVATOIRE - ASSOCIATION CHŒUR EN MUSIQUE
D-2022-047	21/03/2022	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE MACHINE MARQUAGE VÉLO PAR LA CASGBS
D-2022-048	22/03/2022	RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION B 193 MADAME FITOUSSI
D-2022-049	22/03/2022	RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION H 105 MME ROBASZEK
D-2022-050	22/03/2022	ACHAT DE LA CONCESSION CP 117 MME MEZZOMO OLIVIA
D-2022-051	22/03/2022	RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION E 209 MME PERIN
D-2022-052	23/03/2022	ACHAT DE LA CONCESSION CP142 MME ANTONIN CARINNE
D-2022-053	25/03/2022	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE POUR LA RÉALISATION D'UNE LUDOTHÈQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉALISATION DE TROIS ÉQUIPEMENTS PUBLICS DANS LE QUARTIER DES ALOUETTES À CARRIÈRES-SUR-SEINE
D-2022-054	25/03/2022	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE POUR LA RÉALISATION D'UNE CRÈCHE DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉALISATION DE TROIS ÉQUIPEMENTS PUBLICS DANS LE QUARTIER DES ALOUETTES À CARRIÈRES-SUR-SEINE
D-2022-055	25/03/2022	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE POUR LA RÉALISATION D'UN ESPACE DE VIE SOCIALE DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉALISATION DE TROIS ÉQUIPEMENTS PUBLICS DANS LE QUARTIER DES ALOUETTES À CARRIÈRES-SUR-SEINE
D-2022-056	29/03/2022	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LAVOIR - EXPOSITION DE MADAME ANITA PLIN, MADAME NADINE BRUSCHI ET MADAME LAURE-ANNE GABORIT
D-2022-057	29/03/2022	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AUDITORIUM DU CONSERVATOIRE - ASSOCIATION LES LUMIÈRES DE CARRIÈRES

D-2022-058	30/03/2022	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU GYMNASE DES ALOUETTES LES 9 AVRIL & 14 MAI 2022 - FCPE POUR ÉCOLE J. PREVERT
D-2022-059	30/03/2022	CONVENTION DE LOCATION POUR LA MISE A DISPOSITION DU GYMNASE DES ALOUETTES EN 2022 - SOCIÉTÉ TITAN FORMATION
D-2022-060	31/03/2022	MISE À 0 DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA THÉIÈRE APPRIVOISÉE POUR L'ANNÉE 2021
D-2022-061	31/03/2022	ACHAT DE LA CONCESSION L 72 73 MADAME SCHERRER LETICIA
D-2022-062	01/04/2022	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LAVOIR - EXPOSITION DE MONSIEUR MICHEL COLOMBIN
D-2022-063	07/04/2022	TRAVAUX AMANDIERS AVENANT N°1 LOT 6
D-2022-064	11/04/2022	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LAVOIR - EXPOSITION DE L'ASSOCIATION LE MIC
D-2022-065	11/04/2022	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LAVOIR - EXPOSITION DE MONSIEUR PIERRE MASSE
D-2022-066	13/04/2022	TRAVAUX AMANDIERS AVENANT N°2 LOT 5
D-2022-067	19/04/2022	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LAVOIR - EXPOSITION DE MADAME LYSIANE BOISSET ET MADAME MARIE-HELENE CANUS
D-2022-068	19/04/2022	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LAVOIR - EXPOSITION DE MADAME CARLIER ET MONSIEUR MARC PARMENTIER
D-2022-069	19/04/2022	SIGNATURE BAIL PROFESSIONNEL DE MME BALME AVEC AJOUT DU N° D'INSCRIPTION À L'ORDRE NATIONAL DES SAGES-FEMMES À LA DEMANDE DE CE DERNIER
D-2022-070	21/04/2022	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DU FESTIVAL MACKI MUSIC
D-2022-071	25/04/2022	ACHAT DE LA CONCESSION L 71 M. LOUREIRO
D-2022-072	25/04/2022	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LAVOIR - EXPOSITION DE L'ASSOCIATION EVANESCENCES BEAUX-ARTS
D-2022-073	25/04/2022	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LAVOIR - EXPOSITION DE MADAME FLORENCE MAUSSENET
D-2022-074	28/04/2022	TRAVAUX AMANDIERS - AVENANT N°2 LOT 1
D-2022-075	05/05/2022	CONTRACTUALISATION EMPRUNT 3M€ CAISSE D'EPARGNE 20 ANS
D-2022-076	05/05/2022	CONVENTION DE REMISE DE CLÉ DU PORTILLON, DES VESTIAIRES ET SANITAIRES DES SERVICES TECHNIQUES DANS LE CADRE DES "BAPTÊMES DE MOTO" DU DIMANCHE 15 MAI 2022.
D-2022-077	10/05/2022	MARCHÉ PUBLIC DE TRANSPORTS COLLECTIFS PAR AUTOCARS N° 2021-05: DÉCLARATION SANS SUITE

D-2022-078	13/05/2022	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LAVOIR - EXPOSITION DE MESDAMES PAPASIAN ET DE SAINTE CROIX
D-2022-079	17/05/2022	AVENANTS N°2 LOT 12 - TRANSFERT TITULAIRE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE JACQUES-PRÉVERT
D-2022-080	17/05/2022	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION STADE DES AMANDIERS ENTRE LA VILLE, LA LIGUE ET LE DISTRICT DE FOOTBALL
D-2022-081	18/05/2022	CONVENTION POUR L'UTILISATION DE L'AUDITORIUM DU CONSERVATOIRE - RÉPÉTITIONS + CONCERT DE LA TROUPE DU THÉÂTRE DE L'ARC EN CIEL LES MARDI 14/06 ET DIMANCHE 19/06/2022
D-2022-082	18/05/2022	DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR L'ÉQUIPEMENT D'ENI
D-2022-083	23/05/2022	DETR 2022 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS URBAINS OU DE TRANSFORMATION, VISANT À LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS OU À ATTÉNUER LES EFFETS DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE TELS QUE LA VÉGÉTALISATION DES ESPACES URBAINS PUBLICS, LUTTE CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR
D-2022-084	24/05/2022	NON RECONDUCTION - MAPA 2020-10 PRÉPARATION ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA CRÈCHE DE LA VILLE DE CARRIÈRE-SUR-SEINE (LES LUTINS)
D-2022-085	23/05/2022	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LAVOIR - EXPOSITION DES "CROQUETTES"
D-2022-086	30/05/2022	SIGNATURE DE CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC LA SOCIÉTÉ LOGITUD POUR POLICE MUNICIPALE - MUNICIPAL - LOGICIEL PV
D-2022-087	30/05/2022	SIGNATURE DE CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC LA SOCIÉTÉ LOGITUD POUR POLICE MUNICIPALE - MUNICIPAL GVE CLOUD - LOGICIEL AMENDE
D-2022-088	31/05/2022	ACHAT DE CONCESSION L 64 MONSIEUR BOURGOIN THIERRY
D-2022-089	31/05/2022	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CP 90 MADAME RITA LAFARGE
D-2022-090	02/06/2022	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LAVOIR - EXPOSITION DE MESDAMES MOREL, COR ET LETINAUD
D-2022-091	02/06/2022	AGORASTORE : CONTRAT D'ABONNEMENT À UNE PLATEFORME DE VENTE EN LIGNE AUX ENCHÈRES POUR LE MATÉRIEL REFORMÉ DE LA VILLE DE CARRIÈRES-SUR-SEINE
D-2022-092	03/06/2022	SOUSCRIPTION POLICE D'ABONNEMENT AU RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN DU SITRU ÉCOLE MATERNELLE VICTOR-HUGO
D-2022-093	07/06/2022	MAPA 2021-11- ATTRIBUTION MARCHÉ DE SERVICE RELATIF À LA LOCATION ET À LA MAINTENANCE D'UNE BALAYEUSE COMPACTE

Questions :

Monsieur Fiault : oui donc sur deux décisions. Alors c'est plus pour rendre compte de ce qu'on a des informations intéressantes qu'on a pu voir en commission Finances. Donc à l'occasion d'une décision sur une demande de subvention pour les équipements aux alouettes. On voit apparaître le montant global de l'opération à 3 millions 100. J'ai donc fait préciser à Monsieur Thiémonge que c'est effectivement maintenant l'enveloppe globale alors qu'initialement le budget voté en avril était estimé, à l'époque, à 5 millions, donc on peut évidemment se réjouir de cette diminution. La question que je voulais faire acter ici c'est simplement : Est-ce que, pour arriver à ce montant, il y a été nécessaire d'effectuer des arbitrages ? Peut-être diminuer le périmètre ou l'ambition de certains de ces équipements ?

Monsieur le Maire : Alors absolument pas. Mais votre chiffre n'est pas le bon puisque le chiffre TTC est quasiment de 4 millions de Monsieur Fiault.

Monsieur Fiault : à comparer aux 5 millions ?

Monsieur le Maire : Après arriver il y eu des négociations que la Ville a entreprises et qui ont permis d'arriver à minorer le coût. Mais comme vous l'avez noté, c'est quelque chose qui est en cours depuis de nombreux mois, voire de nombreuses années presque. Ce n'est pas toujours évident d'obtenir une baisse des prix sur ces trois sujets mais nous y sommes en partie parvenus.

Monsieur Fiault : Très bien. Il y a une décision sur une demande de subvention pour la modernisation de l'éclairage donc ce sont des sommes importantes donc là c'est 135 K€ mais on sait que ça s'inscrit dans un plan et un besoin plus vaste de rénovation de l'éclairage. On se souvient aussi qu'il avait été voté ou il avait été demandé l'accompagnement d'un cabinet de conseil sur ce domaine, donc on a eu quelques retours en commission sur l'estimation de ce cabinet qui était de 3 millions d'euros, j'imagine dans l'idéal quand on voudrait tout rénover, pour cette thématique de l'éclairage on voit ça représente des montants importants pour le cadre de vie c'est important, évidemment sur les thématiques des consommations énergétiques entre autres. Sur ce thème, il y a des choix techniques qui sont pas forcément évident à faire des choix par exemple on pense évidemment à la haute température de lumière, enfin la couleur, avec des inconvénients écologiques ou d'aspects, d'agrément, il y en a d'autres. Bref, c'était juste pour redemander ici ce qui m'a été proposé, avec Monsieur Millot, qu'on puisse à nouveau se concerter, puisqu'il n'y a pas eu de commission urbanisme en plus avant ce conseil, donc voilà de si c'est possible, je me mettrai volontiers à votre disposition pour échanger et sur ce thème de la modernisation de l'éclairage.

Monsieur le Maire : Pas de problème avec plaisir juste pour vous signaler quand même quelque chose de particulièrement significatif, c'est que dans la lutte contre la pollution lumineuse, et en même temps pour faire des économies d'éclairage, au-delà de la modernisation du parc de candélabres, parce qu'en fait pour la ville de Carrières pas mal de cas il s'agit pas seulement de changer les ampoules mais changer le candélabre en entier, ce qui explique que le montant envisagé de l'ensemble du parc à modifier est de 3 millions d'euros, ce qui est une grosse dépense, faut leur apporter à la consommation de l'année, et aujourd'hui pour vous donner une petite idée le fait d'avoir fait le choix précurseur puisque les villes voisines commencent à se mobiliser sur le sujet et à s'interroger sur l'opportunité ou non d'éteindre la lumière la nuit et bien le fait d'avoir débuté cette opération en 2017, ça fait cinq ans déjà que la ville de Carrières-sur-Seine a choisi de procéder à des extinctions lumineuses pendant un certain nombre d'heures en pleine nuit et maintenant de 4 heures durant, c'est 36% de consommation moins. En fait, la meilleure solution pour pouvoir ne pas consommer d'énergie c'est encore d'éteindre la lumière parce que là, pour le coup, c'est zéro et ça, évidemment, j'enfonce une porte ouverte c'est évident, mais c'est en tout cas beaucoup plus efficace que d'investir, je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, mais là du coup, la rentabilité est encore plus faible puisqu'en fait pendant un temps important vous ne consommez pas du tout. Et aujourd'hui, ce qui pouvait être un petit peu révolutionnaire ou susciter un peu d'interrogations voir un peu de d'inquiétude chez certains de nos concitoyens ça va devenir en fait la règle partout pour des raisons que je ne vais pas commenter ici mais que tout le monde a bien comprises donc nous sommes très satisfaits de faire en sorte d'avoir fait baisser notre facture de près de 40% sur l'année grâce aux extinctions nocturnes. Et on va bien sûr continuer d'ailleurs Michel Millot a pris l'initiative de modifier encore d'un quart d'heure le matin et d'un quart d'heure le soir les moments d'allumage et d'extinction pour encore améliorer un petit peu notre rendement de cette opération. Mais bien évidemment vous êtes les bienvenus pour nous apporter vos éclairages sur ces sujets de lumière.

Monsieur Fiault : Merci

Monsieur le Maire : Voilà et donc s'il n'y a pas d'autres questions écoutez on va enfin pouvoir démarrer l'ordre du jour du conseil de ce jour et je vais laisser la parole à Michel Millot pour une double adhésion assez classique des syndicats intercommunaux.

CM-2022-051 ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS AU SIGEIF AU TITRE DE LA COMPÉTENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE)

CM-2022-052 ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'OISE ET DES TROIS-FORÊTS (95) AU SIGEIF AU TITRE DE LA COMPÉTENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE)

Rapport

Depuis le début 2019, le SIGEIF propose aux collectivités de prendre en charge le déploiement et l'exploitation d'un réseau d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques (IRVE).

Ce réseau, qui compte à ce jour près de 700 points de recharge et 9000 recharges mensuelles, poursuit son développement territorial et sa densification, 74 communes font aujourd'hui confiance au SIGEIF pour assurer cette mission en lui ayant transféré leur compétence en matière IRVE.

Deux nouvelles collectivités du Val d'Oise entendent aujourd'hui rejoindre le Syndicat sur la mobilité propre : La communauté d'agglomération Val Parisis ainsi que la communauté de commune de la Vallée de l'Oise et des trois Forêts.

Le Comité du SIGEIF a autorisé ces adhésions par délibérations de son Comité du 21 juin dernier.

Conformément aux dispositions du CGCT, les délibérations du SIGEIF ont été notifiées à chacune de ses collectivités adhérentes, qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ces affaires.

Le Conseil est invité à délibérer.

Questions :

Monsieur Fiault : Voilà effectivement, c'est très classique il n'y a aucune raison que nous ne soyons pas favorable. C'est juste que c'était l'occasion, en commission de faire un petit point justement sur ces bornes de recharge d'un point de vue du prix puisqu'évidemment on peut s'inquiéter, avec l'augmentation de l'électricité l'impact sur les tarifs donc il nous a été précisé par Monsieur Valentin que bien que le l'organisme ne bénéficie pas du bouclier tarifaire, a priori, pour l'instant, il maintient ses tarifs alors que cet équilibre ce n'est pas si ça peut retenir très longtemps mais que dans tous les cas, si l'organisme devenait déficitaire ou à des problèmes, que les finances de la Commune ne seraient en rien impactées.

Monsieur Millot : Absolument, ça reste à la charge exclusive du SIGEIF, on n'est pas du tout impacté.

Monsieur le Maire : Nous nous ne sommes pas solidaires.

Monsieur Millot : En effet, pas du tout.

Monsieur le Maire : Mais vous avez parfaitement raison Monsieur Fiault, d'autant plus raison que c'est pour les mêmes raisons que je n'ai jamais accepté de donner de garantie aux bailleurs sociaux sur l'endettement qu'ils souscrivaient alors qu'en fait les communes le font de manière quasi systématique, parce qu'on en fait miroiter quelque chose qui pour moi n'est pas très loin d'une forme de clientélisme ou bien, c'est un choix politique, de bénéficier d'un contingent spécifique lié à la contrepartie de la garantie donnée aux emprunts. Or, d'un point de vue purement financier et je parle sous le contrôle de certains d'entre nous qui sont ici une garantie financière. C'est un prix, ça a un coût, ça se monnaie financièrement parlant et, non certainement pas avec une espèce de troc digne du moyen-âge et encore, où on échange des garanties financières sonnantes et trébuchantes en première demande contre un contingent de logement. Donc vous avez tout à fait raison. En effet, donc on ne fait pas gonflé, d'une manière ou d'autre ce qui pourrait être en hors bilan pour notre collectivité d'une quelconque manière que ce soit. C'est un point très sensible que vous soulevez parce qu'en fait, il peut y avoir, à un moment donné, un syndicat intercommunal de quelque contenu que ce soit qui puisse éventuellement faire faillite et à ce moment-là, les Collectivités peuvent, si elles sont mal protégées, être appelées à la rescousse. On passe au vote.

Délibération CM-2022-051

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2224-37 permettant le transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » (IRVE) aux organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à son article L.2224-31,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de Gaz et d'Électricité d'Île-de-France (SIGEIF), autorisés par arrêté interpréfectoral n°2014342-0031 en date du 8 décembre 2014, et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles collectivités dans le périmètre du SIGEIF,

Vu l'article 2.04 de ses statuts habilitant le SIGEIF à exercer, en lieu et place des membres qui en auront fait expressément la demande, la compétence en matière d'IRVE,

Vu la délibération n°22-29 du Comité d'administration du SIGEIF en date du 27 juin 2022 autorisant l'adhésion de la communauté d'agglomération Val paris (95) au titre de la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE),

Considérant la délibération du Comité Syndical Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France autorisant l'adhésion de la communauté d'agglomération Val Paris (95) au titre de la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) est approuvée,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du jeudi 22 septembre 2022,

Sur proposition de Monsieur Michel Millot, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté d'agglomération Val Paris (95) au Syndical Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France au titre de la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Président du SIGEIF.

Délibération CM-2022-052

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2224-37 permettant le transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » (IRVE) aux organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à son article L.2224-31,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de Gaz et d'Électricité d'Île-de-France (SIGEIF), autorisés par arrêté interpréfectoral n°2014342-0031 en date du 8 décembre 2014, et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles collectivités dans le périmètre du SIGEIF,

Vu l'article 2.04 de ses statuts habilitant le SIGEIF à exercer, en lieu et place des membres qui en auront fait expressément la demande, la compétence en matière d'IRVE,

Vu la délibération n°22-29 du Comité d'administration du SIGEIF en date du 27 juin 2022 autorisant l'adhésion de la communauté d'agglomération Val paris (95) au titre de la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Considérant la délibération du Comité Syndical Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France autorisant l'adhésion de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des trois Forêts (95) au titre de la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) est approuvée.

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du jeudi 22 septembre 2022,

Sur proposition de Monsieur Michel Millot, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des trois Forêts (95) au Syndical Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France au titre de la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Président du SIGEIF.

Rapport

Pour renforcer la sécurité juridique de l'application des tarifs des conventions d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public (AOT) signées avec les commerçants locataires de la Halle Carnot, notamment vis-à-vis de chaque futur nouveau locataire d'un emplacement fermé sous la Halle Carnot, en tenant compte de l'éventuelle augmentation des tarifs de base et de son indexation, une délibération sera désormais prise chaque année.

Pour cette année, nous proposons de fixer la redevance d'emplacement sous la Halle Carnot à 249 €/m²/an (contre 220 €/m²/an actuellement) sachant qu'elle n'avait pas été augmentée depuis le Conseil municipal du 26 mai 2014, soit une augmentation de 13%.

Cette augmentation s'applique à l'ensemble des tarifs de développement économique. Elle correspond au cumul des taux d'inflation réactualisé depuis l'année 2014 intégrant un taux estimé de 5,5% pour l'année 2022.

De même, la spécificité de la nature des AOT nous conduit à modifier le libellé de la grille des tarifs.

Les conventions feront également l'objet d'un toilettage pour une information plus précise à l'attention des futurs locataires et de ce ceux déjà en place.

Le Conseil est invité à délibérer.

Questions :

Monsieur Fiault : Donc également des précisions suite à la commission Finances, pour certains commerces les loyers élevés peuvent les mettre en péril ou mettre à mal leur pérennité donc c'est ce qui peut peut-être se passer par exemple autour de Casino, la ville évidemment n'est pas bailleur à cet endroit-là, donc on connaît le risque à avoir des loyers trop élevés. Par ailleurs, on connaît aussi la nécessité d'augmenter les recettes pour les finances de la Commune donc sur l'augmentation proposée on est favorable. On a bien noté, aussi je ne sais pas si vous l'avez indiqué, que l'intention était de revoir tous les ans ces tarifs ce qui est une bonne chose aussi parce que bon on peut voir aussi s'ils en ont encore sous le pied. Le débat sera réitérer l'année prochaine si j'ai bien compris.

Monsieur le Maire : Je me permets de juste d'ajouter que le niveau des loyers entre l'exemple que vous avez pris, autour du Weldom et du Casino, on n'a rien de comparable en terme de prix au mètre carré avec ce qui est pratiqué au marché, ça c'est le premier point. Mais c'est aussi normal parce qu'en fait il y a une forme de précarité qui n'existe pas car d'un côté il y a des AOT et de l'autre côté il y a des baux, donc ils peuvent aussi ne pas être renouvelés. L'autre chose c'est que, comme l'a rappelé Julien Mouty, de la même manière que nous avons procédé pour les tarifs périscolaires, nous avons pris en compte comme niveau de revalorisation le niveau d'inflation composé depuis la dernière fois où ils ont été augmentés de telle manière à ce qu'en fait, en réalité, s'ils avaient eu à subir une réévaluation qui aurait été juste le taux d'inflation depuis le moment ils ont été fixés, ils auraient eu le tarif qu'ils vont avoir sauf qu'ils ne l'ont pas eu et donc ils ont eu moins tout le temps. Donc pendant la période en question, c'est plus une forme si on veut de manque à gagner de la Commune que quelque chose qui vraiment va en contradiction des intérêts des commerçants. Ça il faut quand même le rappeler, c'est un rattrapage. Et puis je crois que Lambert Garnotel pourra vous donner un certain nombre d'éléments de comparaison du prix au mètre carré pratiqué à la Halle Carnot. Les tarifs sont très compétitifs au bénéfice des commerçants, je pense que tout le monde le sait, eux-mêmes sont parfaitement informés et l'objectif de la Ville n'est absolument pas de mettre en difficulté les commerces, bien au contraire, nous sommes très heureux de les avoir. À cet égard, je voudrais souligner le passage de témoin entre Monsieur Giampieri et la nouvelle personne qui va prendre sa place pour succéder à la tête du caviste, et en tout cas, ce que je peux vous dire, c'est que non seulement les commerçants se portent bien, ils prospèrent et nous en sommes ravis parce qu'on a besoin de commerces qui fonctionnent bien pour que le dynamisme de la commune continue de se perpétuer et donc en fait c'est une très bonne chose pour nous et en aucun il ne s'est agi d'aller essayer « de faire les poches des commerçants », il s'agit juste de remettre les choses dans une logique relativement peu contestable, c'est à dire de remettre les tarifs en phase avec une inflation qui en fait n'est plus vraiment transitoire, mais ça chacun l'a bien compris, et en mettant en place cette augmentation de 13% avec une inflation intégrée de 5,5% pour 2022, on est même, je pense, en dessous de la réalité qui s'imposera à notre pays, je parle même pas de l'Europe, pour l'année en cours. Voilà

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération CM-2022-041,

Considérant la nécessité de renforcer la sécurité juridique de l'effectivité des tarifs des conventions AOT,

Considérant la nécessité de mettre en cohérence la grille des tarifs avec l'évolution des AOT,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du jeudi 22 septembre 2022,

Sur proposition de Monsieur Julien Mouty, rapporteur de ce dossier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **ABROGE** la grille des tarifs du développement économique fixée par délibération CM-2022-041,

Article 2 : **FIXE** les tarifs tels que annexés à la présente délibération,

Article 3 : **VALIDE** les modifications des libellés de la grille des tarifs,

Article 4 : **PRÉCISE** que les tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} octobre 2022,

Article 5 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier.

ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION CM-2022-053

TARIFS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE APPLICABLES À COMPTER DU 01/10/2022

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

	TARIF
EMPLACEMENT SOUS LA HALLE CARNOT	
Redevance d'un emplacement (lot numéroté fermé) à l'intérieur de la Halle Carnot	249 euros par M ² et par an
ÉTALS DES LOCATAIRES DES EMPLACEMENTS FERMÉS SUR LA ZONE CENTRALE	
Étals disposés dans le cadre d'une animation pour 1 semaine maximum	34 euros
Étals disposés à l'année (y compris les jours de marché).	51 euros par ML/mois (*)
Les autres jours de marché que le dimanche (ce jour l'implantation étant interdite), ces étals seront retirés en cas de besoin	
ÉTALS DES OCCASIONNELS SUR LA ZONE CENTRALE DE LA HALLE CARNOT	
Étals disposés un ou deux jours par semaine quelle que soit la périodicité	17 euros par ML/mois (*)

Étals disposés plus de 2 jours par semaine quelle que soit la périodicité	34 euros par ML/mois (*)
Par jour, il faut entendre, jour calendaire. Un occasionnel même présent une ½ journée sera donc considéré comme présent un jour.	
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (terrasses et trottoirs Halle Carnot et camions ambulants)	
Surfaces entre 1 et 5 M2 (le M2 par an)	88 euros
Au-delà de 5 M2 (le M2 supplémentaire par an)	28 euros

CM-2022-054 RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP) DE LA COMMUNE DE CARRIÈRES-SUR-SEINE DES TARIFS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Rapport

Rappel du contexte de la procédure d'élaboration du RLP :

Je vous expose l'état d'avancement de la procédure de l'élaboration du RLP de Carrières-sur-Seine. Le Conseil municipal a délibéré trois fois.

Par délibération en date du 12 avril 2021, le Conseil municipal a prescrit l'élaboration du Règlement Local de Publicité.

Les objectifs poursuivis par l'élaboration du Règlement Local de Publicité ont ainsi été définis :

1. Préserver la qualité de vie notamment en luttant contre la pollution visuelle en ville et au niveau des entrées (RD 321, RD 311, route de Bezons-Charles François d'Aubigny, Rue Paul Doumer, etc.) ;
2. Protéger les édifices historiques tels que la Grande aux Dîmes, l'église St Jean Baptiste, le lavoir et la Seine ;
3. Encadrer les nouvelles formes de publicités admises (comme la publicité numérique, les bâches publicitaires, ...)
4. Concilier la protection du cadre de vie et les besoins de visibilité des activités économiques, notamment l'amélioration de la signalétique commerciale pour orienter davantage de flux de clients vers les commerces carrillons situés majoritairement boulevard Carnot et avenue du Maréchal Juin ;
5. Prendre en compte et se mettre en conformité avec l'évolution législative et réglementaire, notamment la loi portant Engagement National pour l'Environnement dite « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 et la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

De même, des orientations générales au nombre de 8 ont été définies.

Je vous les rappelle :

Orientation n°1 : Déroger à l'interdiction de publicité dans le site patrimonial remarquable et dans le périmètre de protection de l'Abbaye uniquement pour la publicité apposée sur le mobilier urbain.

Orientation n°2 : Encadrer strictement le format et la densité des publicités et pré-enseignes voire interdire certaines publicités et pré-enseignes sur le territoire communal.

Orientation n°3 : Limiter voire interdire les dispositifs lumineux y compris les dispositifs numériques et instituer une plage d'extinction nocturne

Orientation n°4 : Interdire l'installation de certaines enseignes particulièrement impactantes pour les paysages, comme les enseignes sur toiture ou terrasse en tenant lieu, les enseignes sur balcon, sur auvent ou marquise, etc. en reprenant le RLP de 2004.

Orientation n°5 : Maintenir la qualité et la sobriété des enseignes parallèles et perpendiculaires au mur, en encadrant leur nombre, leur saillie tout en prenant en compte les caractéristiques architecturales du territoire et le RLP de 2004.

Orientation n°6 : Réglementer les enseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol, en les limitant à certaines activités et/ou en encadrant leur nombre, leur hauteur, etc. en s'inspirant du RLP de 2004.

Orientation n°7 : Interdire les enseignes sur clôture ou à minima les encadrer en nombre et en surface

Orientation n°8 : Renforcer les règles concernant les enseignes temporaires pour en limiter l'impact négatif sur le paysage.

Par ailleurs, le Conseil municipal a procédé au débat sur le diagnostic du RLP dans sa séance du 27 septembre 2021, puis arrêté le projet de RLP lors de la séance du 29 novembre 2022.

Par la suite, conformément à la réglementation, le projet a été présenté en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) le 8 mars 2022.

Cette dernière a émis un avis favorable.

La commune a également mené une enquête publique sous la conduite d'un commissaire-enquêteur. Elle s'est déroulée pendant une durée de 20 jours consécutifs, du lundi 11 avril 2022 à 08h30 au samedi 30 avril 2022 à 12h00 inclus.

A l'issue de cette période, **le commissaire enquêteur a remis un rapport avec avis favorable sans réserve** et a préconisé d'organiser une nouvelle réunion (non réglementaire) avant l'approbation. Cette dernière s'est tenue le lundi 20 juin 2022 à 20H30.

Des observations et des remarques ayant été faites par les Personnes Publiques Associées lors de l'enquête publique, la Ville a intégré dans les documents des adaptations mineures du projet de RLP. Il s'agit :

Concernant le tome 1 « Rapport de présentation » :

- La modification de la carte des limites d'agglomération ;
- La précision de la justification des choix en matière de dispositifs lumineux situés à l'intérieur des vitrines ou des baies d'un local à usage commercial ;

Concernant le tome 2 « Partie réglementaire » :

- La précision de dispositions générales concernant les enseignes (article 6) ;

Concernant le tome 3 « Annexes » :

- La modification de la carte des limites d'agglomération.

Le projet de RLP est prêt à être approuvé.

Le Conseil est invité à délibérer.

Intervention :

Monsieur Mouty (après lecture du rapport) : J'en profite pour remercier les services et notamment Lambert Garnotel pour le suivi de ce projet de longue haleine.

Monsieur le Maire : Je voudrais juste compléter et rappeler quel était la philosophie des élus de la majorité pour l'établissement du règlement local de la publicité. Ça a été de minorer au maximum les nuisances quelles qu'elles soient pour la population notamment les consommations d'électricité, nuisances visuelles, de publicité sur format de panneaux en tout genre, qu'ils soient lumineux ou non lumineux, jusqu'au maximum de ce que nous a dit être possible et entendable par les entreprises du secteur, par le Bureau d'études qui a accompagné la Commune. Voilà.

Madame Chalvignac : Merci, je profite du coup de ce sujet pour dire que contrairement à ce qu'il peut parfois être laissé dit, j'ai beaucoup de respect pour le travail réalisé par élus majoritaires et on n'est pas toujours impliqué parce que c'est pas possible, mais voilà je sais, on sait très bien qu'il y a beaucoup de travail réalisé également par les services, voilà c'était pour vous féliciter effectivement pour ce règlement local publicité qui a fait l'objet de longues consultations. Il y a déjà été présenté, comme ça a été dit par Monsieur Mouty, en Conseil l'année dernière, et le résultat est effectivement protecteur en terme visuel et, comme vous venez de le rappeler Monsieur le Maire, sur plein d'autres

aspects qui visent à brider au mieux les enseignes lumineuses et nous voterons favorablement. Sans lien légal avec ce sujet, on avait une question concernant en fait un débat qu'on entend en ce moment notamment sur le besoin de faire des économies d'énergie et les enjeux pour les enseignes qui restent allumées. Alors ce n'est pas de la publicité mais qui resterait allumée la nuit et honnêtement, je n'ai pas fait le tour de la ville pour savoir s'il y en avait beaucoup qui étaient concernés ou pas du tout, je pense qu'on n'est pas trop concerné mais je voulais savoir si vous aviez identifié des enseignes qui resteraient allumées inutilement quand elles sont fermées ? Et si oui, s'il y a quelque chose qui est prévu de façon peut-être amicale ou sous forme d'incitation ? Juste savoir si ce sujet avait été pris en compte ?

Monsieur le Maire : Je vous remercie de votre commentaire qui était élogieux pour les services et pour le travail qu'on a fait tous, collectivement, parce que vous avez participé également à cette discussion et pour la question que vous vous êtes posée sur éventuellement des dispositifs qui seraient encore en vigueur de manière nocturne, je vais laisser mes petits camarades répondre parce que moi-même, je ne sais pas.

Monsieur Mouty : Malheureusement on a déjà constaté certaines enseignes qui peuvent rester allumées donc dès que le RLP sera voté, on aura en effet quelques actions, comme vous l'avez dit, déjà ça sera préventif bien sûr avant de sanctionner, mais il y a certaines enseignes qui semblent en effet rester allumées toute la nuit. J'en profite pour rappeler les horaires d'extinction : donc sur ce nouvel RLP ça sera de 23h à 6h30. On a essayé de faire le plus large possible, petite exception quand même pour la publicité à poser sur abri destiné au public, donc en fait sur les abribus, donc ça c'est plus pour des raisons de sécurité, pour qu'il y ait de la lumière si on a des carrillons qui attendent le bus, ça sera donc entre 1h et 5h et par contre, on a été très restrictif sur les publicités numériques situées à l'intérieur des vitrines, où là c'est une plage horaire beaucoup plus large, c'est de 23h à 8h. Après c'est vrai que, comme on en a parlé en commission, c'est important de le rappeler, ça c'est des horaires, enfin c'est le minimum qu'on doit respecter surtout lorsqu'il y aura des pics de consommation le bon sens imposera d'inciter les commerçants éventuellement étendre leur plage d'extinction.

Monsieur le Maire : On peut penser que serait tellement contre-productif de les laisser allumer que, en terme de publicité, qu'ils le feront assez naturellement sans qu'on est vraiment besoin de beaucoup les bousculer. Si vous n'avez pas d'autres questions, nous allons passer donc au vote sur ce règlement local de publicité.

Délibération

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 581-1 et suivants et R 581-1 et suivants

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.101-1 et suivants, L.103-1 et suivants, L.151-1 et suivants, L.153-1 et suivants, R151-1 et suivants, R153-1 et suivants

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu le Décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et préenseignes,

Vu le Décret n° 2013-606 du 9 juillet 2013 portant diverses modifications du Code de l'environnement relatives à la publicité extérieure, aux enseignes et préenseignes,

Vu la délibération CM-2021-038 en date du 12 avril 2021 prescrivant l'élaboration du RLP et définissant les objectifs de la commune en matière de publicité extérieure et les modalités de la concertation,

Vu la délibération CM-2021-061 en date du 27 septembre 2021 portant sur les orientations du RLP,

Vu la délibération CM-2021-088 en date du 29 novembre 2021 arrêtant le projet de RLP et tirant le bilan de la concertation,

Vu l'avis favorable éventuellement assortis de remarques émis par les personnes publiques associées suite à l'arrêt du projet de RLP

Vu l'avis favorable émis par la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) qui s'est réunie le 8 mars 2022

Vu l'arrêté municipal n°A-2022-050 en date du 21 mars 2022 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de RLP

Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur,

Considérant que les observations effectuées par les Personnes Publiques Associées et les remarques émises lors de l'enquête publique justifient des adaptations mineures du projet de RLP, en particulier :

Concernant le tome 1 « Rapport de présentation » :

- La modification de la carte des limites d'agglomération ;
- La précision de la justification des choix en matière de dispositifs lumineux situés à l'intérieur des vitrines ou des baies d'un local à usage commercial ;

Concernant le tome 2 « Partie réglementaire » :

- La précision de dispositions générales concernant les enseignes ;

Concernant le tome 3 « Annexes » :

- La modification de la carte des limites d'agglomération.

Considérant que le projet de RLP tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du jeudi 22 septembre 2022,

Sur proposition de Monsieur Julien Mouty, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **DÉCIDE** d'approuver le RLP tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Article 2 : **DIT** que la présente délibération et le RLP feront l'objet, conformément à l'article L.153-23 du Code de l'urbanisme, d'une transmission au Sous- Préfet des Yvelines pour contrôle de légalité,

Article 3 : **DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département et de sa publication au recueil des actes administratifs,

Article 4 : **DIT** que conformément à l'article L 581-14-1 5° du code de l'environnement, le RLP, une fois approuvé, sera annexé au Plan Local d'Urbanisme de Carrières-sur-Seine,

Article 5 : **PRÉCISE** que conformément aux articles L. 581-14-1 alinéa 1 et R. 581-79 du Code de l'Environnement ainsi que L. 153-22 du Code de l'Urbanisme, le RLP, une fois approuvé, sera mis à disposition du public en mairie de Carrières-sur-Seine et sur le site internet de la commune,

Article 6 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier.

CM-2022-055 RÉVISION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapport

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

C'est pourquoi, afin d'intégrer les évolutions qui modifient la composition de l'effectif du personnel communal avec notamment le passage en délégation de service public de la crèche des lutins, les avancements de grades du personnel, les recrutements à venir, il convient de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs par la création et la suppression de postes dans plusieurs filières à la date du 1^{er} octobre 2022.

Il est précisé que les grades des agents titulaires détachés auprès du délégataire de la crèche, toutes filières confondues, sont conservés au tableau des effectifs. Seuls les postes pourvus par des contractuels ou vacants sont supprimés.

➤ **ADOPTE** le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après :

Grade ou Emploi	Modifications	
	création	suppression
FILIERE CULTURELLE	6	6
Assistant d'enseignement artistique TNC - B -	6	6
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC 10H/hebdo	0	2
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC 10H50/hebdo	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC 11H/hebdo	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC 4H50/hebdo	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC 6H/hebdo	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC 6H50/hebdo	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC 3H/hebdo	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC 2H50/hebdo	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC 9H/hebdo	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC 5H50/hebdo	1	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	14
Puéricultrice - A -	0	1
Puéricultrice de classe normale	0	1
Éducateur de jeunes enfants	0	1
Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	0	1
Auxiliaire de puériculture - B -	0	12
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	0	2
Auxiliaire de puériculture de classe normale	0	10
FILIERE SOCIALE	0	7
Agent social - C -	0	7
Agent social	0	7
FILIERE TECHNIQUE	0	2
Adjoint technique - C -	0	2
Adjoint technique	0	2
HORS FILIERE	0	2
Médecin à temps non complet	0	1
Psychologue de classe normale à temps non complet	0	1

FILIERE SPORTIVE	1	1
Conseiller des APS - A -	0	1
Conseiller des APS	0	1
Éducateur des APS - B -	1	0
Éducateur des APS	1	0
TOTAL	7	32

➤ **PRÉCISER** que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.
Le Conseil est invité à délibérer.

Questions :

Monsieur Fiault : Donc, si j'ai bien compris, l'origine de ces mouvements c'est le passage en DSP donc globalement le mouvement se comprend. Malheureusement, comme dans beaucoup de sujets liés aux effectifs ou au RH, on ne pourra que s'abstenir parce qu'en effet le problème c'est la visibilité qu'on a avec ce tableau administratif qui finalement se retrouve dans le fameux document, dit M14, c'est qu'en fait on a des bornes. Si on prend la totalité des postes de la commune, donc il y a 377 postes budgétés au bilan de l'année dernière, on constate qu'il y en a que 313 pourvus et j'imagine que c'est la même chose aussi sur cette catégorie donc ça fait 17% de postes non pourvus. On est bien conscient qu'il y a des difficultés de recrutement et certains sont effectivement non pourvus, par contre si on compare par exemple à Chatou, il y a que 4 à 5% de poste non pourvus, on voit bien, et ça a été confirmé en commission, que finalement dans les postes au tableau, il y en a qui ne sont finalement pas déclenchés, la recherche n'est pas effective. On va dire que vous en garder sous le pied pour pouvoir recruter si le besoin se présentait.

Monsieur le Maire : C'est exactement ça. En fait vous avez parfaitement résumé l'histoire, c'est qu'en fait on laisse des postes ouverts pour avoir la possibilité, parce qu'il y a un Conseil municipal tous les trois mois, de pouvoir réagir face à une démission, ne pas attendre de créer le poste pour pouvoir recruter, parce que sinon vous risquez tout simplement de rater le recrutement de quelqu'un qui viendrait en remplacement de quelqu'un d'autre. Donc en fait, il y a une communication qui est faite au moment du budget par Alain Thiémonge sur le nombre de postes qui existent réellement dans la collectivité, entre les ETP et les postes tout court, et là, vous avez véritablement, sur longue période, la trajectoire RH de la Commune. Mais c'est vrai que presque même plus une ville comme Carrières-sur-Seine, qui a 15 000 habitants, qu'une ville qui en a 30 000, subit des mouvements de ressources humaines peut-être plus importants pour une raison que vous pouvez facilement comprendre, c'est que pour certains agents, notre Collectivité constitue une étape dans leur carrière parce qu'en fait, à un moment donné, ils envisagent d'aller dans une Collectivité plus importante. Pourquoi plus importante ? Parce que, vous le savez ou si vous le savez pas je vous le rappelle, avec une qualification ou une responsabilité équivalente, la rémunération sera différente selon la taille de la commune, et c'est toutes les limites de l'exercice que nous sommes confrontés nous en gérant une commune de taille moyenne au niveau de la région parisienne qui serait beaucoup plus grande au niveau régional et donc fatalement il y a à la fois des arrivées et des départs, c'est la vie logique de notre collectivité depuis toujours.

Monsieur Fiault : Donc aussi, au niveau administratif effectivement, c'est préférable de garder ce volant pourquoi pas. Simplement et c'est là qu'à chaque fois on reste sur notre faim, il faut le compléter par une information, sous forme de planche, par les effectifs qui sont effectivement visés, alors pourquoi ? Tout simplement parce que quand on est interpellé par des usagers ou voire même des agents qui, par exemple, disent qu'il n'y a pas assez de ressources, on a du mal à se positionner puisqu'on ne sait pas, finalement, ce qui est en cours de recrutement ou si c'est une volonté de la Commune de limiter à l'effectif actuellement présent. Donc c'est une demande qu'on a à chaque fois au niveau des budgets, où il y a trois fois rien de planche sur la partie ressources humaines, voilà. Quand on a un débat ou une délibération sur des effectifs, des mouvements, et surtout là, des quantités qui varient significativement, d'avoir en plus des chiffres légaux au tableau d'avoir votre vision du nombre de postes nécessaires.

Monsieur le Maire : Je pense que vous le voyez bien parce que, nonobstant les mises en DSP qui vont faire fondre les effectifs, parce que les personnes, soit partiront dans la société qui a repris la compétence ou la crèche par exemple, soit ces personnes, on va le voir, ont un droit différent ou partiront. On a une grande stabilité. Je pense que vous fréquentez la mairie maintenant depuis un certain moment, il n'y a pas de modification très importante de nos services. En fait, on a procédé à un moment donné, à une rationalisation pour rendre la Collectivité la plus efficace possible. Elle l'est. On n'a pas la possibilité de faire plus d'économies que cela en matière de ressources humaines parce que

sinon la Collectivité n'est plus efficace. On est très loin d'avoir le moindre doublon dans nos effectifs. Après, vous avez certainement nombre de fiches de poste qui peuvent bouger en fonction de ceux qui exercent des missions de vacataire, par exemple. Pour le coup, quand vous avez 4h par mois ou 8 ou 12, ça peut être soit 3 personnes qui font 4 heures ou 1 qui fait 12 heures, donc là, pour le coup ça peut avoir un impact sur le nombre de fiches de paie, en revanche sur le nombre d'ETP, vous regardez un petit peu l'évolution sur 12-15 ans, ça n'a pas trop bougé, ça a même un peu baissé et en même temps, la masse salariale a été contenue. Elle était au même niveau depuis 2008, elle est de 11 millions d'euros de mémoire, donc voilà il n'y a pas de tension sociale, il n'y a pas de mal-être au travail, il n'y a pas de difficulté majeures. Il y a des départs logiques, je vais même vous livrer une confiance qui n'en est pas une d'ailleurs c'est que, parfaitement maîtrisée par la Directrice générale des services et par ceux qui s'en occupent de près comme Daniel Martin et les ressources humaines, aussi passionnante soit la tâche effectuée à Carrières-Sur-Seine, si la personne réside trop loin, à un moment ou un autre, elle partira. Parce qu'en fait les difficultés de transport, ce que ça représente en terme de stress et en terme de temps de trajet par rapport à une vie familiale, ça devient, à un moment donné, un choix très simple de quitter la Collectivité pour se retrouver, et j'en discutais encore récemment avec quelqu'un qui partait parce qu'elle avait trouvé un emploi à 5 minutes de chez elle versus 1h / 1h30 de trajet. Et ça c'est évidemment parfaitement compréhensible et c'est quelque chose sur quoi nous sommes extrêmement sensibles dans le cadre de nos recrutements mais quelquefois le meilleur candidat est lointain donc il faut le prendre.

Monsieur Fiault : Ce que vous venez de décrire vraiment, dans un souci de communication et de meilleure compréhension entre nous, à chaque fois qu'il y aura une délibération importante sur les effectifs RH et lors des budgets, s'il vous plaît, faites l'effort de communication, de faire des planches pour présenter les effectifs souhaités pour les différentes fonctions.

Monsieur le Maire : Écoutez, on vous donnera les choses les plus précises possibles. Pascale Delanoë a entendu votre requête. On a aucun problème de transparence sur la composition des effectifs de la Ville bien évidemment. Bien donc on passe au vote.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L313-1 et L313-4,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020/048 du 22 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer ou de modifier l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs afin de tenir compte des évolutions qui modifient la composition de l'effectif du personnel communal et de répondre aux besoins de la collectivité,

Après avis du Comité technique recueilli le 16 septembre 2022,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du jeudi 22 septembre 2022,

Sur proposition de Monsieur Daniel MARTIN, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 33 voix exprimées, 28 pour et 5 abstentions (Mme Ratti, Mme Miel, M. Ageitos, Mme Chavignac et M. Fiault),

DÉLIBÈRE

Article 1 : **ADOPTE** le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1^{er} octobre 2022 :

Grade ou Emploi	Modifications	
	création	suppression
FILIERE CULTURELLE	6	6
Assistant d'enseignement artistique TNC - B -	6	6
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC 10H/hebdo	0	2

Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC 10H50/hebdo	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC 11H/hebdo	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC 4H50/hebdo	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC 6H/hebdo	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC 6H50/hebdo	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC 3H/hebdo	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC 2H50/hebdo	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC 9H/hebdo	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC 5H50/hebdo	1	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	14
Puéricultrice - A -	0	1
Puéricultrice de classe normale	0	1
Éducateur de jeunes enfants	0	1
Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	0	1
Auxiliaire de puériculture - B -	0	12
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	0	2
Auxiliaire de puériculture de classe normale	0	10
FILIERE SOCIALE	0	7
Agent social - C -	0	7
Agent social	0	7
FILIERE TECHNIQUE	0	2
Adjoint technique - C -	0	2
Adjoint technique	0	2
HORS FILIERE	0	2
Médecin à temps non complet	0	1
Psychologue de classe normale à temps non complet	0	1
FILIERE SPORTIVE	1	1
Conseiller des APS - A -	0	1
Conseiller des APS	0	1
Éducateur des APS - B -	1	0
Éducateur des APS	1	0
TOTAL	7	32

Article 2 : **PRÉCISE** que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier.

CM-2022-056 CRÉATION D'UN EMPLOI DE CATÉGORIE A

Rapport

Les emplois permanents des collectivités territoriales sont, conformément aux termes de l'article L313-1 du Code général de la Fonction publique, créés par l'organe délibérant de la collectivité et occupés par

des fonctionnaires, sauf dérogation prévue par une disposition législative. De ce fait, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Pour la fonction publique territoriale, ce sont les articles 332-8 et suivants du Code général de la FP qui fixent les dérogations à l'obligation de pourvoir les emplois permanents par des fonctionnaires.

L'article 332-8 2° permet d'avoir recours au recrutement d'agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi. La nature particulière des fonctions exercées par le directeur de l'éducation et de la petite enfance justifie le recours à un agent contractuel en cas de recherche infructueuse de fonctionnaire.

La présente délibération vise donc à créer l'emploi permanent et à autoriser le recours à un agent contractuel sur le fondement de l'article 332-8 2° du code général de la fonction publique.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- **CRÉER** un emploi permanent de Catégorie A à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2022.
- **DÉTERMINER** que le poste pourra être occupé par un agent contractuel compte tenu des besoins du service et de la nature des fonctions exercées sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;
- **PRÉCISER** que l'agent ainsi nommé, recruté pour une durée de 3 ans expressément aura pour missions de :
 - Participation à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'enfance, de jeunesse et de petite enfance.
 - Pilotage opérationnel, évaluation et suivi des projets de la direction.
 - Animation, coordination, échanges au sein d'un réseau de partenaires (Education Nationale, CAF, lycée, collège, Département, associations)
 - Identification et analyse des financements des projets et optimisation des activités, qu'elles soient en régie ou déléguée.
 - Élaboration du P.E.D.T. et mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de la CTG et du projet d'administration.
 - Veille réglementaire et sécurisation juridique.
 - Gestion et suivi des conseils d'écoles.
- **APPROUVER** que l'agent recruté sur ce poste doit disposer devra justifier au minimum d'un niveau baccalauréat + 4 (maîtrise) ou équivalent et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial.
- **PRÉCISER** que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

Le Conseil est invité à délibérer.

Intervention :

Monsieur le Maire : En clair, il s'agit de remplacer le responsable du service Enfance Jeunesse qui est parti. Il était fonctionnaire et la celle qui le remplace, qui est une femme, est contractuelle. Voilà pourquoi il faut adapter notre système de ressources humaines à ce remplacement. Il a des questions ?

Questions :

Monsieur Fiault : Cette précision est importante. C'est vrai qu'on ne l'avait pas eue en commission et on avait surtout vu les missions et c'est vrai qu'on note dans les missions par exemple l'orientation stratégique, l'optimisation, donc naturellement j'avais fait le lien effectivement avec les travaux liés par exemple à la tarification périscolaire. C'est un gros sujet d'actualité on ne l'a pas oublié, donc on a bien fait le choix de ne pas l'évoquer ici puisque ce n'était pas à l'ordre du jour, néanmoins, comme on voit que dans les missions de cette personne il y a des réflexions d'orientation et d'optimisation, et sachant qu'il n'y a pas eu de commission Sociale Enfance Jeunesse préalablement ce Conseil, c'est donc l'occasion ici de demander sur cette thématique, qui n'est pas l'objet de ce soir mais qui reste évidemment dans tous les esprits, de déclencher une commission spécifique sur la tarification scolaire. Évidemment nous pourrions participer et après, plus largement, avec les parents d'élèves qui sont évidemment intéressés, dans un format que vous jugerez pertinent voilà. C'était pour demander, à cette occasion, d'être consultés et de participer aux réflexions sur la tarification qui reste un sujet à l'esprit de tous.

Monsieur le Maire : Je vais vous répondre sans ambage et très clairement. Pour le moment, il n'y a rien de prévu d'un point de vue « modification tarifaire » tout de suite, ça c'est le premier point. Et la seconde chose, c'est que nous ferons un bilan de la mise en place de la nouvelle politique, à l'issue du premier trimestre de l'année scolaire. Donc si commission il doit y avoir, et pourquoi pas, mais ça ne sera pas avant le début de l'année 2023.

Monsieur Fiault : Donc pour ce bilan du premier trimestre, j'imagine que vous ferez une information en Conseil mais on aimerait également être, au préalable, et peut-être aussi des parents d'élèves, conviés pour partager les informations et les interpréter avec vous.

Monsieur le Maire : S'il y a lieu, on fera un bilan s'il y a matière, à avoir un certain nombre d'informations complémentaires et intéressantes, si toutefois c'est riche d'enseignement. Ça sera extrêmement limité parce qu'en fait on va analyser avant tout des chiffres Monsieur Fiault, c'est-à-dire le taux de fréquentation et le résultat de ce qui s'est passé. Je ne vais pas vous en dire plus parce que je n'en sais strictement rien. On ne saura ça qu'à la fin du mois de décembre même un peu plus tard parce qu'il faudra que ce soit compilé par les services et qu'on est matière à discuter et voir ce que ça donne comme enseignement. Je ne peux pas le prévaloir aujourd'hui puisque qu'en fait je n'en sais strictement rien.

Monsieur Fiault : Bien sûr on ne connaît pas le contenu mais on sait qu'il y aura un bilan à faire donc on vous demande dès maintenant de le partager.

Monsieur le Maire : Mais on donnera des informations, ça va de soi, c'était absolument logique de donner les résultats d'une politique qui a été votée ici ça va soi c'est normal, comme on le fait d'ailleurs en toute transparence. Il y a un certain nombre de sujets que sur lesquels vous n'avez absolument pas demandé les informations, vous en a présenté 7 d'un coup aujourd'hui, donc en fait, on n'est pas du tout en difficulté d'être transparent sur la gestion de la commune bien au contraire.

Monsieur Fiault : Une information comme ça sans préavis en Conseil c'est évidemment intéressant mais ça ne nous permet pas de réagir donc là sur ce sujet-là il faut que vous puissiez nous communiquer les informations et qu'on puisse, ensemble, alors parfois pas forcément en public, voilà c'est l'objet des commissions de pouvoir échanger franchement entre nous.

Monsieur le Maire : Vous avez raison, c'est l'objet des commissions donc en l'occurrence les commissions se réuniront sur le sujet. Que ce soit la commission des Finances sous l'égide d'Alain Thiémonge ou celle des Affaires scolaires ou les deux réunies avec Stéphanie de Freitas bien évidemment. C'est tout à fait logique que quand on prend des décisions de gestion, qui sont assez fortes comme celle qui a été prises avant l'été, qu'on puisse donner des résultats tangibles, incontestables de ce qui a été obtenu ou pas, en fonction de ce que donneront les chiffres que nous communiquerons nos services.

Monsieur Fiault : Sur la méthode il y a quand même deux points largement perfectibles c'est que les commissions donc là, comme vous l'avez vous-même proposé et plusieurs adjoints l'ont proposé, c'est qu'il y ait des commissions thématiques quand il y a des sujets importants. Qu'on ne soit pas cantonné juste à l'ordre du jour du Conseil. C'est une demande d'une commission dédiée à la tarification et d'autre part que cette question de tarification ne soit pas, comme lors de la précédente décision, abordée uniquement par la commission Finances mais bien évidemment par les 2 commissions concernées donc en commission Finances et Enfance Jeunesse.

Monsieur le Maire : Oui en fait il est quand même très efficace et intéressant de ne pas multiplier les commissions rien que pour le principe et vu qu'on est quand même pas une armée mexicaine, on va pouvoir arriver à se retrouver autour d'une table avec les gens concernés.

Monsieur Fiault : Mais en incluant les personnes évidemment les personnes concernées.

Monsieur le Maire : Vous savez nous sommes 33 donc les commissions additionnées, on doit à se retrouver et à faire en sorte que, bien évidemment, vous soyez présent en nombre suffisant pour pouvoir avoir l'occasion de vous exprimer.

Monsieur Ageitos : Monsieur de Bourrousse, j'avais juste quand même une dernière remarque sur la commission Finances avec les tarifs. La dernière fois, les tarifs avaient été annoncés aux fédérations de parents d'élèves quelques heures avant la commission Finances, quelques jours avant le Conseil municipal donc voilà, si pour 2023 les tarifs doivent être revus, pourriez-vous quand même vous y

prendre en amont et qu'il est quand même un petit peu plus de concertation et que ce ne soit pas fait à la dernière minute voilà vous avez compris l'idée, je pense.

Monsieur le Maire : Oui mais en fait, ce que vous compreniez c'est qu'on a un mandat à exercer et des équilibres budgétaires à respecter en fonction de contraintes qui nous sont opposables, de plus en plus fortement. Avant de modifier les tarifs, si un jour il devait être modifié de nouveau, on commencera par prendre les choses dans le sens de l'analyse du résultat des décisions qui ont été prises. L'analyse du précédent, c'était l'analyse de l'état existant donc il n'y avait pas de commentaires particulièrement, je dirais à débattre, autre que ce que nous savions très bien, que comme nous n'avions pas réévalué les tarifs précédemment, ça ne faisait qu'accroître le déficit que supportait la Commune. Ce déficit nous n'avons pas découvert, nous le savions parfaitement bien seulement, au bout d'un certain temps, il ne devient plus supportable pour les raisons qui ont déjà été exposées lors du Conseil municipal du mois de juin, qui tient au désengagement de l'État, qui ne tient pas au fait que nous aurions découvert que l'inflation, tout d'un coup, avait surgi dans notre pays où en Europe, pas du tout, c'est un élément aggravant mais les engagements financiers de l'État, vous l'avez lu Monsieur Ageitos x fois dans le Carrières magazine, je vous l'ai réexpliqué x fois ici, ça correspond à 2,7 millions d'euros en moins dans les caisses de la Ville depuis maintenant 8 ans. Vous savez très bien comment ça se constitue, c'est la perte de DGF associée au FPIC plus à l'augmentation de la SRU c'est 2,7 millions d'euros. Et donc en fait, c'est une perte monumentale et à un moment donné, elle n'est plus supportable pour la Commune. Elle n'est plus supportable comme nous l'avons malheureusement constaté. C'est triste mais c'est comme ça. Et à côté de ça, vous aviez un ensemble de prestations de la Commune qui représentait 2,7 millions de pertes dont 900 000 € pour la pose méridienne et non pas la cantine, la pause méridienne parce qu'il ne faut pas oublier l'encadrement et les fluides et le reste, c'est 70% du prix complet pour que tout le monde est bien en tête, et si nous avons pu et si l'État ne c'était pas désengagé, il n'y aurait jamais eu de remontée des tarifs. Que les gens se rendent bien compte, regardez bien ce que représente le désengagement massif et permanent de l'État vis-à-vis des collectivités locales et vis-à-vis des Villes qui sont en fait au bout de la chaîne, comme les habitants sont au bout de la chaîne. Seulement nous on a personne pour se retourner derrière et en fait on n'a pas la capacité de faire comme notre cher Ministre des Finances aujourd'hui, d'annoncer 170 milliards de déficits publics l'année prochaine et d'emprunter 270 milliards d'euros, record absolu sur les marchés financiers l'an prochain, avec un poste budgétaire d'intérêt de la charge de la dette de plus de 50 milliards d'euros. Ce n'est pas possible pour une ville, c'est interdit ! Ce que fait l'État est interdit à toutes les collectivités locales. Et c'est lui qui donne des leçons tous les jours à tout le monde. Rappelez-vous bien, les décennies de gens qui sont incompetents à la tête du pays voilà ce que ça coûte à la collectivité à l'arrivée. Enfin je vais pas revenir sur le sujet mais voilà et aujourd'hui on paye tous cette facture et pire que ça, Monsieur Ageitos, avec ce que je viens de vous citer comme exemple, ce n'est pas : on paye nous, notre génération, un peu, mais surtout nos enfants qui vont devoir payer, parce que toute cette dette cumulée, il va falloir rembourser un jour l'autre sinon on connaîtra le sort de l'Argentin. Voilà donc je ne vais pas m'étendre plus longtemps. Ce que je vous promets et ce qui est certain, c'est qu'on aura l'occasion de s'exprimer tous, les uns les autres dans le cadre de Commission ad hoc pour évaluer le résultat du choix qui a été fait par la majorité municipale au mois de juin dernier, de vous partager en toute transparence tous les chiffres et les résultats de tout ceci et après nous verrons ce qui est de nature d'en conclure. En tout cas, ce que je peux réaffirmer ce soir, parce que c'est la question qui a été posée, elle est venue par des biais différenciés, par des vraies fausses rumeurs colportées à droite à gauche, il n'est pas prévu, à aucun moment, aujourd'hui, je vous donne ma parole d'honneur, de revoir la politique tarifaire dans un futur proche et même pas prévue de revoir tout court, pour le moment. On ne prend pas de décision avant d'avoir analysé et partagé ensemble les résultats de la décision qui a été prise au mois de juin dernier, que soit bien clair.

Monsieur Ageitos : D'accord.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020/048 du 22 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de directeur de l'éducation et de la petite enfance,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du jeudi 22 septembre 2022,

Sur proposition de Monsieur Daniel MARTIN, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 33 voix exprimées, 28 pour et 5 abstentions (Mme Ratti, Mme Miel, M. Ageitos, Mme Chalvignac et M. Fiault),

DÉLIBÈRE

Article 1 : **CRÉÉ** 1 poste permanent à temps complet pour assurer les missions de directeur de l'éducation et de la petite enfance à compter du 1^{er} octobre 2022.

Article 2 : **DÉTERMINE** que le poste pourra être occupé par un agent contractuel compte tenu des besoins du service et de la nature des fonctions exercées sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;

Article 3 : **PRÉCISE** que l'agent ainsi nommé, recruté pour une durée de 3 ans, aura pour missions principales de :

- Participer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'enfance, de jeunesse et de petite enfance.
- Piloter, évaluer et suivre les projets de la direction.
- Animer, coordonner les échanges au sein d'un réseau de partenaires (Éducation Nationale, CAF, lycée, collège, Département, associations)
- Identifier et analyser les financements des projets et optimiser les activités, qu'elles soient en régie ou déléguée.
- Élaborer le Projet Éducatif Territorial (PEDT) et mettre en œuvre des actions prévues dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) et dans le projet d'administration.
- Assurer la veille réglementaire et juridique.
- Gérer et suivre les conseils d'écoles.

Article 4 : **APPROUVE** qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A. Le candidat devra justifier au minimum d'un niveau baccalauréat + 4 (maîtrise) ou équivalent et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial.

Article 5 : **PRÉCISE** que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

Article 6 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier.

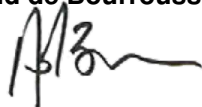
Monsieur le Maire : Comme il n'y a pas de question orale, l'ordre du jour et donc terminé. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente fin de soirée et à très bientôt pour notre prochain Conseil municipal.

Monsieur Millot : Une petite information complémentaire à vous donner. Vous connaissez bien la salle des fêtes, je pense que tout le monde a vu qu'il y a eu du changement. Dans l'angle au fond de la salle, la Ville a installé un monte-personnes qui permet l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de pouvoir monter sur la mezzanine. C'est donc un nouvel équipement pour répondre aux problèmes d'accessibilité.

Monsieur le Maire : En effet, cet équipement a été très fortement demandé par nos associations de personnes un peu plus âgées que nous notamment et nous avons trouvé une solution qui était la moins chère possible pour permettre aux personnes à mobilité restreinte de pouvoir accéder à la mezzanine et aux activités qui se déroulent sur celle-ci.
Bonne soirée à tous et à très bientôt merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h38.

**Le Maire,
Arnaud de Bourrousse**



**Le Conseiller municipal,
Secrétaire de séance,
Nicolas de Saint-Romain**

